

QUORUM

Décembre 2022
Volume 47, numéro 4

La référence du monde municipal



CONGRÈS
2022

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

POUR NOS RÉGIONS

Présenté par
Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec



RETOUR SUR UN CONGRÈS MARQUANT POUR NOS RÉGIONS

DOSSIER
ENVIRONNEMENT

NOS RÉGIONS EN ACTION
DES INITIATIVES EN MATIÈRE
DE LEADERSHIP MUNICIPAL

Présenté par
Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Une offre en **CYBERSÉCURITÉ** ADAPTÉE AUX MUNICIPALITÉS

AVANTAGES

de l'offre du service d'informatique municipale de la FQM*

- Contrat de gré à gré!
- Solution clé en main avec un point de contact unique
- Solution qui répond à 99 % des besoins critiques en cybersécurité
- Structure de tarification ajustée, au mieux, à la réalité financière des organismes

SERVICES OFFERTS

- Surveillance et protection accrue 24/7
- Sécurité avancée des courriels
- Surveillance du *dark Web*
- Sensibilisation à la sécurité de l'information

fqm.ca/services/cybersecurite



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

VARS

Une division de

Raymond Chabot
Grant Thornton

Québec

* Le service d'informatique municipale est exploité par FQM Services, coopérative de solidarité.

Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Éric Girard

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard
Mylène Guindon
Stéphanie Roy

Rédaction

Shirley Bishop
Marie-Ève Dion
Camille LeBlanc
Caroline Lelièvre
Amélie Paiement
Nathalie St-Pierre

Impression

Deschamps impression

Publicité

Carolynne Turgeon

Photo de la couverture

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue
et présidente du 80^e Congrès de la FQM
Crédit : Quantum Images

N^o d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas,
le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne
les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant
dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer
la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

80^e Congrès de la FQM : le succès des régions 6
80^e Congrès de la FQM : un événement écoresponsable 10
Le Congrès en images 12
Six résolutions adoptées pour le développement de nos territoires 14
Nouveau gouvernement québécois - La FQM à pied d'oeuvre 16
Une métropole partenaire des régions 19
Un succès pour la première activité du Comité jeunes élus-es municipaux 20

PROFIL D'ENTREPRISE - ÉNERGIR

L'efficacité énergétique : des économies bonnes pour l'environnement 21

GESTION DES ACTIFS

Personnel et leadership : 2^e des 5 compétences clés 22

LES CHRONIQUES

Relations du travail et éthique 25
Service d'approvisionnement municipal (SAM) 26
Droit au but 28
Services FQM 29
Développement local et régional 46
Assurance 48
Gouvernance municipale 50
Juridique 52

DOSSIER – ENVIRONNEMENT

Risques climatiques et infrastructures municipales : il est possible d'agir 31
Fiona : un rappel des impacts des changements climatiques sur nos côtes 33
La nécessaire réforme des territoires incompatibles avec l'activité minière 34
Rôle de premier plan joué par les OMBE et leurs enjeux quotidiens : souvent méconnus! 36
Modernisation du système de collecte sélective : imputabilité, efficacité et performance environnementale 38

NOS RÉGIONS EN ACTION

Des initiatives remarquables aux quatre coins du Québec 41

FORMATION MUNICIPALE 54



À partir du 10 janvier 2023
Renouvellement et adhésion

L'ADMQ: *vo*tre référence

en gestion municipale pour les directeurs généraux, les greffiers
et les trésoriers des municipalités, des MRC et des régies au Québec

Plus de
1200
membres en
— 2022 —

Faites partie de la plus grande association de gestionnaires municipaux présente dans toutes les régions du Québec et bénéficiez de nombreux avantages!

Ligne d'appel gratuite

Pour un soutien technique et personnalisé pour vous aider dans l'exercice de vos fonctions offert par une équipe dédiée et expérimentée en gestion municipale ainsi qu'un programme d'aide aux membres.

Formations sur mesure

Plusieurs formations, webinaires et en salle, à des prix très concurrentiels conçues pour les gestionnaires municipaux par des experts du milieu municipal et validées par des directeurs municipaux d'expérience.

Les formations sont adaptées autant pour les nouveaux gestionnaires municipaux que ceux avec plusieurs années d'expérience.

Le programme de formation en ligne pour devenir Directeur Municipal Agréé (DMA) est unique au Québec! Il a été développé sur mesure pour les gestionnaires municipaux et a pour but d'uniformiser les pratiques de gestion municipale.

Formation gratuite

ABC/DG introduction incluant de nombreux outils d'une valeur de plus de 1 000 \$ pour les gestionnaires municipaux ayant entre zéro et trois ans d'expérience.

Bulletin juridique mensuel

Un outil indispensable afin de connaître les obligations légales et règlements à effectuer pour le mois.

Boîte d'outils et de modèles

Distribuée mensuellement selon les besoins légaux et réglementaires ainsi que les besoins de gestion du moment.

Analyse technique

des projets de loi et de règlement gouvernementaux et production d'outils en conséquence.

Plus de 400 documents de travail types

(fiches techniques et pratiques, guides, modèles de résolutions, etc.) disponibles gratuitement.

Partage de documents

L'accès à un groupe Facebook privé.

Réseautage

Le congrès annuel est devenu un événement incontournable. En plus d'offrir un vaste choix d'activités de formation entourant la triple fonction de directeur général, greffier et trésorier, il propose une programmation riche composée de conférences et de moments dédiés au réseautage. De plus, un colloque annuel permettant de réunir les membres d'une même zone est tenu dans toutes les régions du Québec.

Communautés d'expression anglaise

Soutien personnalisé aux gestionnaires municipaux (soutien dans l'exercice de la fonction, formation, outils, bulletin juridique, etc.).

1 h de consultation gratuite

avec Dunton Rainville pour des questions en droit du travail sur votre dossier ou votre situation personnelle en tant qu'employé.

Plusieurs formations, rendez-vous techniques et juridiques et outils **gratuits** pour les membres.

Une occasion à ne pas manquer!

Renouvelez avant le 31 mars 2023, pour continuer à profiter de tous les avantages d'être membre ADMQ.

Pour information : reception@adm.qc.ca

Référence
en gestion municipale

adm.qc.ca



ADMQ

Association des
directeurs municipaux
du Québec



VOTRE PORTE-PAROLE DES RÉGIONS

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Qui dit élections dit forcément occasion de faire valoir les intérêts et les enjeux des régions du Québec. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les derniers mois ont occupé toute l'équipe de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), afin que le 2^e mandat de la Coalition Avenir Québec à la tête du gouvernement du Québec, mené par M. François Legault, soit aussi à l'image des régions.

Nous vous présentions dans l'édition de septembre de ce magazine la liste des dossiers prioritaires pour nos municipalités et MRC. Ces enjeux primordiaux ont été portés à l'attention du nouveau gouvernement et depuis l'élection, la FQM est à pied d'œuvre pour les faire avancer, comme vous le constaterez à la lecture de ce document.

Bien sûr, je ne peux passer sous silence le succès de notre 80^e Congrès de la Fédération, qui avait lieu au Palais des congrès de Montréal. Entre les défis postpandémiques, la hausse significative des coûts de logistique dus à l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre, nous sommes ravis d'avoir pu tenir notre événement annuel dans une formule d'avant la COVID-19. Plusieurs moments forts ont marqué ce rendez-vous incontournable du monde municipal et pour n'en citer ici que quelques-uns, pensons aux conférences de Mme Nancy Audet sur son parcours de vie poignant ou celle de M. Pierre Lahoud venu nous en mettre plein la vue avec ses photos aériennes de notre Québec. Quel sentiment de fierté de voir en images toute la beauté qui habite nos communautés!

Évidemment, la venue des cinq chefs des partis politiques était un moment très attendu, qui a par ailleurs fait salle comble, tout comme les activités dédiées aux femmes et aux jeunes en politique municipale. Notre texte consacré à ce Congrès vous brossera un portrait détaillé de ces moments marquants, ponctués bien sûr de nos ateliers d'information, juridiques et politiques. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet de six résolutions votées par nos membres lors de l'Assemblée annuelle qui clôturait cet événement.

Enfin, permettez-moi de conclure en vous souhaitant, au nom du conseil d'administration, de l'équipe de la Fédération et en mon nom personnel, un très joyeux temps des Fêtes et une année 2023 des plus heureuses. Profitez de ces temps de réjouissances, entouré de vos proches.

Bonne lecture!



Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

80^e CONGRÈS DE LA FQM : LE SUCCÈS DES RÉGIONS!

C'est du jeudi 22 au samedi 24 septembre dernier, au Palais des congrès de Montréal, qu'a eu lieu le 80^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Pour la première fois depuis le début de la pandémie, le Congrès s'est tenu sans restriction prescrite par la Santé publique; c'est donc près de 2 000 participants qui se sont enfin réunis en personne. Avec ses conférences, ses ateliers, ses formations et ses nombreuses activités de réseautage, l'esprit de fraternité, la collaboration et le partage ont caractérisé le Congrès. Il s'agit d'un événement incontournable pour les membres de la FQM, mais aussi pour l'ensemble du milieu municipal québécois.

A lors décoré aux couleurs du thème du Congrès - *Pour nos régions* - le Palais a pu rapidement imprégner les congressistes de la thématique choisie et mettre la table pour la cérémonie d'ouverture. C'est avec enthousiasme et conviction que le président de la FQM, M. Jacques Demers, a livré un fort plaidoyer pour nos communautés, renforçant ainsi le rôle de la Fédération comme porte-parole des régions! M. Demers a profité de cette tribune ainsi que de la période électorale pour réitérer les demandes des régions envers le prochain gouvernement. Ce faisant, il s'agissait d'une démonstration claire d'un leadership politique et stratégique fort et tangible pour défendre les intérêts des municipalités. Il a notamment abordé les questions de la couverture du réseau cellulaire, des changements climatiques, de la décentralisation dans le domaine de la santé et de l'immigration, de l'aménagement du territoire, de la pénurie de logements et de l'inflation, qui touche désormais toutes les sphères de la société. Les nombreux applaudissements des membres tout au long de ce discours d'ouverture ont assuré le président de la FQM qu'il peut compter sur l'appui de ceux-ci pour mener ces dossiers à terme.

DÎNERS ET DÉJEUNER ANIMÉS

Pour cette nouvelle édition, la Fédération a misé sur des enjeux forts, qui tiennent à cœur aux élus-es de partout au Québec. C'est ainsi que sous un thème sensible, mais d'une importance majeure pour notre société, notre première conférence du Congrès a pris place. En effet, à la suite de la cérémonie d'ouverture, la journaliste, animatrice et conférencière Nancy Audet a partagé son histoire aussi bouleversante qu'inspirante, qu'elle nomme elle-même « le parcours improbable d'une petite poquée ». Séquelles physiques, commotions cérébrales, agressions sexuelles de la part d'un voisin, idées noires et tentatives de suicide font malheureusement partie de son vécu. L'heure était à la sensibilisation sur le sujet et sur la nécessité pour les acteurs de nos communautés de rester vigilants et à l'écoute des jeunes de nos quartiers et villages pour faire en sorte de contribuer à leur offrir l'aide et le soutien nécessaire lorsque de telles situations se produisent. La conférencière



en a également profité pour inviter les représentants municipaux présents à signer la Charte municipale pour la protection de l'enfant, une initiative de la municipalité de Fortierville, menée en collaboration avec Espace MUNI et la FQM. À titre de gouvernements de proximité, les municipalités ont un rôle primordial à jouer dans l'établissement d'un climat de bienveillance envers nos enfants. Ponctué d'exemples, de pistes de solution et d'actions concrètes et réalisables, quelle que soit la taille de la municipalité, la conférence de M^{me} Audet a lancé le coup d'envoi à ce Congrès, qui vise à outiller nos élus-es et professionnels du monde municipal.

À quelques jours de la fin de la campagne électorale québécoise, les congressistes attendaient avec impatience la venue de cinq invités de marque, soit les chefs et représentants des partis politiques en lice. Tout à tour, devant une salle comble, M. Gabriel Nadeau-Dubois de Québec solidaire, M. Éric Duhaime du Parti conservateur du Québec, M^{me} Véronique Venne en remplacement de M. Paul Saint-Pierre Plamondon du Parti québécois, M^{me} Dominique Anglade du Parti Libéral du Québec et M. François Legault de

la Coalition Avenir Québec se sont adressés aux élus-es municipaux et ont réagi aux demandes formulées par la FQM dans sa plateforme électorale des régions. Au terme de ce dîner-conférence, qui se tenait le 2^e jour du Congrès, l'actuel et nouveau gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'est engagé à assurer une couverture du réseau cellulaire sur l'ensemble du territoire d'ici 4 ans, à octroyer 470 M\$ pour soutenir les services de proximité qui sont essentiels à la vitalité des petites municipalités et à investir 120 M\$ afin d'appuyer l'industrie forestière et d'assurer la pérennité de nos forêts.

Pour conclure cette 80^e édition, c'est à l'historien et photographe aérien Pierre Lahoud que la FQM a confié sa Grande conférence du samedi matin. Ayant pour thème « Les beautés du territoire québécois vues du ciel », cette présentation a su éblouir les congressistes en renforçant leur sentiment de fierté pour le Québec. M. Lahoud a présenté plusieurs photographies du territoire, accompagnées d'une narration relatant l'histoire des régions mises en valeur dans ces images. Un diaporama d'une soixantaine d'images, accompagné de la chanson *Ne tuons pas la beauté du monde*, interprétée par Isabelle Boulay, a conclu cette conférence captivante et émouvante. M. Lahoud a donc revisité l'histoire du Québec en mettant l'accent sur ses paysages et sa géographie particulière.

RÉSEAUTAGE, RECONNAISSANCE ET... PLAISIR!

Plusieurs autres activités ont été couronnées de succès! Pensons notamment au Cocktail femmes en politique municipale, lors duquel M^{me} Régine Laurent, conférencière, présidente de la Commission Laurent et ancienne présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), a entretenu les participants sur le leadership au féminin. Ses mots justes, son ton rassembleur

et son humour ont ponctué sa conférence. D'une grande générosité envers l'ensemble des congressistes présents à cette activité, M^{me} Laurent a contribué à faire de ce moment une des rencontres inspirantes de ce Congrès.

Le super-spectacle célébrant la 80^e édition du Congrès, qui avait lieu le vendredi soir, a également permis à la FQM de remettre les prestigieux Prix Elsie-Gibbons, Jean-Marie-Moreau et Leadership municipal à des élus-es et MRC qui ont marqué leur milieu et leur région par leur engagement.

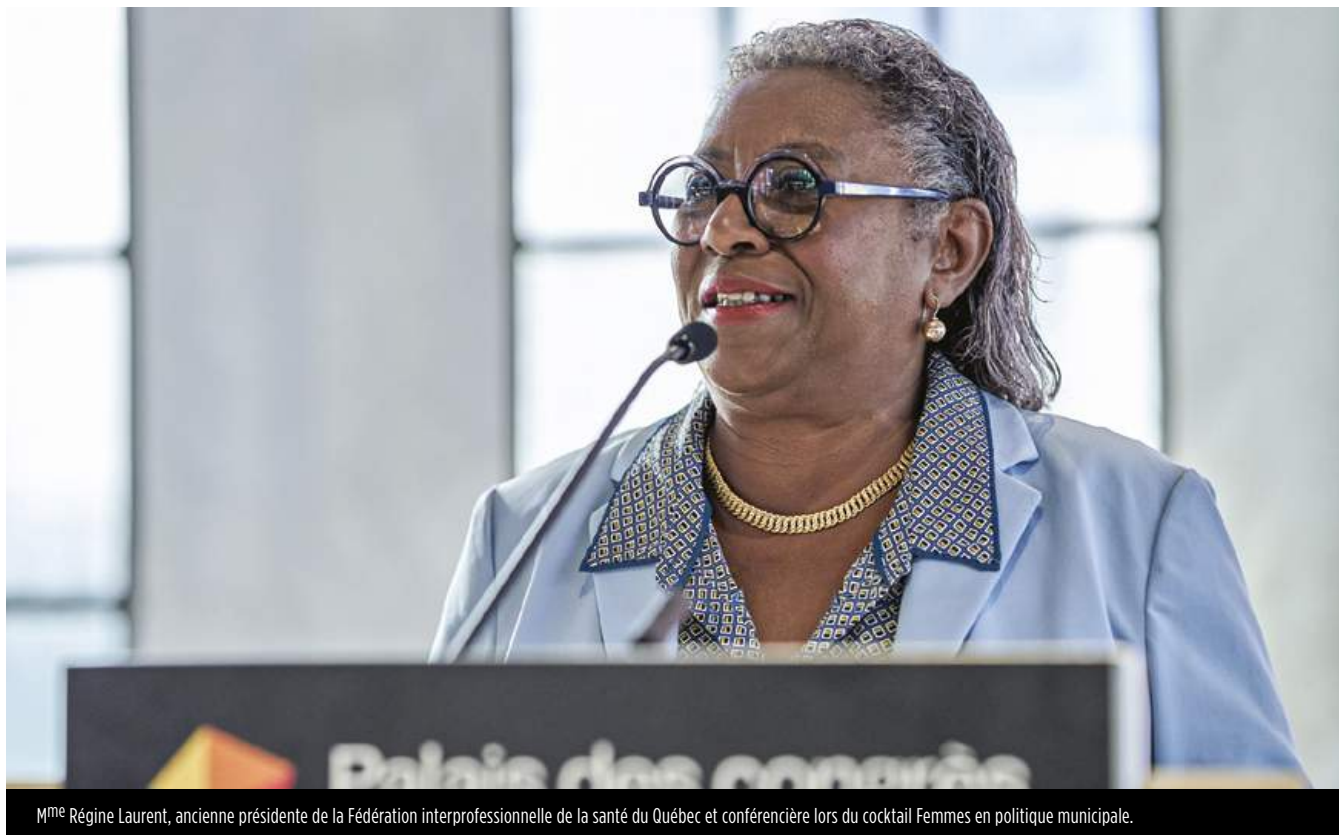
Audrey Boisjoly – Prix Elsie-Gibbons

Le Prix Elsie-Gibbons est remis à une élue dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, au sein de la sphère politique municipale. Cette année, le prix a été remis à M^{me} Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois.

Inspirante, déterminée et engagée, M^{me} Audrey Boisjoly est devenue la plus jeune femme élue à l'âge de 26 ans lors des élections municipales de 2017. La récipiendaire du Prix Elsie-Gibbons occupe également le poste de présidence au sein de la Commission aménagement et environnement de la MRC de Matawinie et a été très impliquée au sein du Comité femmes et politique municipale de la FQM. Elle a d'ailleurs fait adopter par l'organisation la toute première Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération. M^{me} Boisjoly est une femme d'action qui contribue de façon significative à l'avancée des femmes en politique municipale. Lors de sa réélection en 2021, elle met un point d'honneur à avoir une équipe paritaire.



Photo de groupe prise à la suite des allocutions des chefs des cinq formations en lice à l'élection québécoise du 3 octobre dernier pour présenter leurs engagements en réaction à la plateforme électorale des régions. De gauche à droite : M^{me} Véronique Venne, candidate du Parti québécois dans la circonscription de Joliette, M. Gabriel Nadeau-Dubois, co-porte-parole de Québec solidaire, M^{me} Dominique Anglade, cheffe du Parti libéral du Québec, M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et présidente du 80^e Congrès, M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M^{me} Audrey Boisjoly, 2^e vice-présidente de la FQM et mairesse de Saint-Félix-de-Valois, M. Éric Duhaime, chef du Parti conservateur du Québec et M. François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec.



Mme Régine Laurent, ancienne présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec et conférencière lors du cocktail Femmes en politique municipale.

Steven Larose – Prix Jean-Marie-Moreau

Créé en l'honneur de M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ), de 1970 à 1983, devenue aujourd'hui la FQM, le Prix Jean-Marie-Moreau est remis quant à lui à une ou un élu-e municipal en reconnaissance de son engagement, son leadership et son dynamisme envers la communauté qu'il représente. Visiblement ému, M. Steven Larose, maire de Montcalm, était ravi d'en être le lauréat en 2022.

C'est sans l'ombre d'un doute que les nombreux projets d'envergure réalisés pour améliorer la qualité de vie de ses concitoyens et la variété de ses implications qui ont permis à M. Larose de remporter le Prix Jean-Marie-Moreau. Dès son entrée en poste en 2001, M. Steven Larose se démarque par ses efforts de revitalisation du noyau villageois de sa municipalité en acquérant un terrain servant de cimetière de voitures pour y construire une bibliothèque municipale, une caserne de pompiers, un centre communautaire, une halte routière ainsi qu'un parc multigénérationnel. Il multiplie également les efforts pour connecter toutes les municipalités de la MRC des Laurentides à Internet haute vitesse. Animé par un dynamisme débordant, M. Larose s'engage aussi pour la sécurité de ses concitoyens et s'assure de mener à terme les projets de régies d'incendie ainsi que l'augmentation d'effectifs policiers sur le territoire de la MRC.

MRC de Mékinac – Prix Leadership municipal

Finalement, le Prix Leadership municipal est décerné à une municipalité locale ou à une MRC pour la mise en œuvre d'un projet structurant. Il souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement

de son milieu. Cette année, au terme d'une délibération serrée, M. Yvon Bourassa, préfet suppléant de la MRC et maire de Lac-aux-Sables, a reçu le Prix Leadership municipal au nom de la MRC.

Dans un contexte de manque criant de main-d'œuvre, la MRC de Mékinac ainsi que sept partenaires ont uni leurs forces afin de valoriser le métier de responsable en service éducatif (RSE) en soulignant l'apport des ressources déjà en place et, surtout, en stimulant la création de nouveaux milieux de garde pour les tout-petits. Le projet « Deviens RSE dans Mékinac » se veut une offensive unique qui permettra ultimement aux familles de souffler et de bénéficier de ressources de confiance pour s'occuper de leurs enfants. Concrètement, il s'agit d'une série de mesures visant à favoriser l'implantation et la mise à niveau des milieux déjà existants, telles que des incitatifs financiers et de la formation gratuite.

Cette soirée s'est conclue sur une note humoristique et tout en musique avec la présentation des célèbres imitations de l'humoriste André-Philippe Gagnon. Dans une ambiance de soirée de gala, à la lueur de quelques chandelles, les congressistes se sont laissé aller à fredonner quelques grands succès revisités par M. Gagnon. Visiblement heureux, les participants ont su profiter de cette soirée décontractée avant de clôturer le Congrès le lendemain matin.

ATELIERS POLITIQUES ET JURIDIQUES

Bien sûr, qui dit Congrès dit aussi apprentissages! Entre les ateliers politiques et d'information ainsi que les Rendez-vous juridiques et Heure en heure, les quelque 2 000 congressistes ont pu bénéficier de la présence de nombreux

experts pour les outiller dans leur rôle d'élus-es. Parmi les ateliers offerts, certains se sont démarqués par leur popularité, soit ceux traitant des thèmes suivants :

- Attaquer la pénurie de logements en région;
- Le rôle des élus-es concernant le développement de nos communautés;
- Patrimoine bâti et religieux : état de la situation sur les nouvelles obligations et sur les démarches inspirantes de reconversion d'église;
- Des modèles performants pour les loisirs dans nos communautés.

De plus, six résolutions issues des ateliers politiques ont été adoptées par nos membres lors de la deuxième partie de l'Assemblée annuelle des membres du samedi matin.

Les Rendez-vous juridiques ont aussi vécu un fort engouement. Animés par des avocats d'expérience, les congressistes ont pu profiter de leurs conseils concernant plusieurs sujets de nature légale, dont :



- Questions et réponses sur le nouveau cadre juridique à l'égard de zones inondables et de la protection des rives et du littoral;
- Les obligations et les responsabilités des élus-es envers les gestionnaires et employés municipaux;
- Les pouvoirs des municipalités pour la vitalité économique de leurs communautés;
- Pouvoirs d'un maire : surveiller, investiguer et contrôler... oui, mais dans le respect!

En terminant, force est de constater que cette édition 2022 du Congrès a été un succès sur toute la ligne! Forte de son leadership sur la scène politique, la Fédération québécoise des municipalités a démontré, une fois de plus, sa capacité à rassembler les élus-es de partout au Québec pour discuter des enjeux de fonds pour le développement de nos communautés.

Nous vous donnons rendez-vous pour le 81^e Congrès, qui se tiendra du jeudi 28 au samedi 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec! ■

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



Bonifiez vos pratiques de gestion!

cmq.gouv.qc.ca/rapports

Des rapports d'audit particuliers qui outillent **toutes** les municipalités du Québec.

Commission municipale

Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

80^e CONGRÈS DE LA FQM : UN ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE!

Événement écoresponsable
présenté par

energir

Pour une 9^e fois, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est fière d'avoir obtenu sa certification NIVEAU 3 de la norme de gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec, remise par le Réseau des femmes en environnement et son Conseil québécois des événements écoresponsables, pour son Congrès annuel. Cette norme permet aux organisateurs, aux fournisseurs de services et aux participants de l'événement de diminuer leurs empreintes sur l'environnement, naturel et humain, tout en augmentant les retombées économiques et sociales de celui-ci.

Cette année encore, les organisateurs ont redoublé d'ingéniosité pour mettre sur pied des actions écoresponsables contribuant à la santé de notre planète. Parmi ses actions, le maintien de l'objectif « zéro déchet », la comptabilisation des tonnes de carbone émises par les congressistes et un don monétaire fait à la Bourse du carbone Scol'ère pour compenser l'émission des gaz à effet de serre des congressistes et des employés de la Fédération qui se sont déplacés au Congrès.

Depuis maintenant plus de 10 ans, la FQM s'associe à Énergir (auparavant Gaz Métro) comme partenaire vert de l'événement. Par ailleurs, un concours visant à remettre 5 000 \$ à une municipalité qui choisira un organisme à but non lucratif sur son territoire œuvrant en développement durable a été organisé au kiosque d'Énergir, dans le cadre du Salon affaires municipales.

À la suite d'un tirage supervisé, la municipalité de Saint-Rémi a été nommée gagnante. L'organisme choisi, Sourire sans fin, une écofragerie 100 % locale, recevra une aide monétaire pour son service La Friperie. Récupérant des articles usagers variés allant de vêtements pour toute la famille, vêtements de maternité, jouets, meubles, livres et accessoires de décoration, et leur donnant une deuxième vie à bas prix, cet organisme contribue à son milieu en remettant les profits générés par ses ventes à des familles en situation de crise et les accompagne ainsi vers des lendemains plus heureux. ■





CONGRÈS
2022

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

MERCI

à nos partenaires du Congrès 2022

Partenaires présentateurs

Congrès

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Événement
écoresponsable

energir

Salon affaires municipales

**Hydro
Québec**

Partenaires majeurs

Québec

FONDS
de solidarité FTQ

Montréal

Partenaires

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)
- Axon Enterprise
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- CN
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Lavery Avocats
- Loranger Marcoux
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Mouvement des caisses Desjardins
- Municonseil avocats inc.
- RECYC-QUÉBEC
- Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.
- Tremblay Bois Avocats
- VARS une division de Raymond Chabot Grant Thornton

LE CONGRÈS EN IMAGES



Les congressistes lors de la période d'accueil le matin du 22 septembre dernier.



Mme Nancy Audet, journaliste, animatrice et conférencière du dîner-conférence intitulé « Plus jamais la honte ».



De jeunes élus-es participant au Cocktail Jeunes élus-es municipaux.



Discussions au Salon affaires municipales.



M. Yvon Bourassa, préfet suppléant de la MRC de Mékinac et maire de Lac-aux-Sables, acceptant le Prix Leadership municipal au nom de la MRC.



M. Pierre Lahoud, historien, photographe aérien et conférencier invité de la Grande conférence « Les beautés du territoire québécois vues du ciel ».

Mieux consommer l'énergie, ça rapporte.

Les entreprises et organismes publics peuvent recevoir un appui financier couvrant jusqu'à 75% des coûts admissibles de leurs projets grâce au programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec.

Plusieurs mesures d'efficacité énergétique destinées aux bâtiments permettent d'économiser, par exemple :

- éclairage
- chauffage
- climatisation

Bénéficiez dès maintenant d'appuis financiers.
hydroquebec.com/solutionsefficaces



SIX RÉOLUTIONS ADOPTÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES

Découlant des demandes formulées dans la plateforme électorale des régions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), adressées aux principaux partis politiques en lice lors des dernières élections québécoises ainsi que des sujets abordés durant les ateliers politiques tenus pendant le 80^e Congrès de la FQM, six résolutions ont été adoptées lors de l'Assemblée annuelle des membres qui s'est déroulée dans le cadre du même événement.

PÉNURIE DE LOGEMENTS EN RÉGION

La pandémie a largement exposé et accentué la pénurie de logements en ville et en région. Il est vrai que la hausse des coûts associés à la construction et le manque de main-d'œuvre sont directement liés à la pénurie. Cependant, pour les membres de la FQM, les enjeux se situent également au niveau de la flexibilité dans la gestion des programmes gouvernementaux en matière de logement, c'est pourquoi la résolution adoptée demande au gouvernement de décentraliser la gestion des programmes de soutien à l'habitat autant pour les ressources financières que l'administration. Il est également demandé de permettre l'adaptation

des schémas d'aménagement en autorisant, notamment, les unités d'habitation accessoires en zone non desservie et à l'extérieur des périmètres d'urbanisation pour répondre aux besoins des communautés rurales en matière de logement.

DÉCENTRALISATION DE LA SANTÉ

Préoccupée par les conséquences néfastes de la réorganisation des dernières structures décisionnelles locales et régionales du réseau de la santé et par la diminution des services de santé régionaux au profit des grands centres, la FQM multipliera ses efforts pour faire changer les choses et limiter la multiplication des impacts négatifs dans les communautés. Pour ce faire, il est demandé au ministre de la Santé, entre autres, de refonder le réseau sur la base des centres locaux de services communautaires (CLSC) en concertation avec les élus-es et intervenants du milieu. Il est aussi demandé de nommer un décideur territorial imputable et de le doter de pouvoirs et des moyens nécessaires pour établir et mettre en œuvre un plan d'action pour la prestation des services de santé et de services sociaux.

LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Faisant notamment écho aux événements météorologiques violents vécus de manière plus ponctuelle au courant des dernières années ainsi qu'aux constats clairs des rapports et avis récents d'experts environnementaux, les membres de la FQM ont de nouveau adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement du Québec de soutenir financièrement les municipalités et les MRC afin qu'elles puissent faire face aux effets des changements climatiques sur leur territoire ainsi que pour l'élaboration de plans de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. L'aide gouvernementale inclurait, mais ne se limiterait pas seulement au transport collectif, aux infrastructures vertes, à la gestion des matières résiduelles et à la conversion énergétique des parcs de véhicules et des bâtiments. La résolution



La deuxième partie de l'Assemblée annuelle des membres a clôturé ce 80^e Congrès le samedi 24 septembre dernier.

demande de réviser la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur les mines* afin de permettre aux MRC de protéger adéquatement les territoires sensibles.

POUR QUE LES MINISTÈRES RÉPONDENT AUX PRÉOCCUPATIONS DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Après des décennies de fermeture de bureaux gouvernementaux en région, il est clair que l'État ne respecte plus son rôle fondamental d'assurer l'occupation du territoire. Ramener des gens en région, c'est un gain réel pour la vitalité de nos municipalités et cela permet également de marquer un changement profond dans le fonctionnement trop centralisé de l'appareil étatique. Le gouvernement de François Legault a pris l'engagement de transférer 5000 emplois dans les régions du Québec et a mis en place un plan de régionalisation pour y parvenir d'ici 2028. Les membres de la FQM, par l'entremise d'une résolution, souhaitent que le gouvernement complète son plan, en y incluant des postes décisionnels, d'ici la fin du nouveau mandat et que le transfert de ces emplois soit assorti d'indicateurs et fasse ainsi l'objet d'un rigoureux suivi.

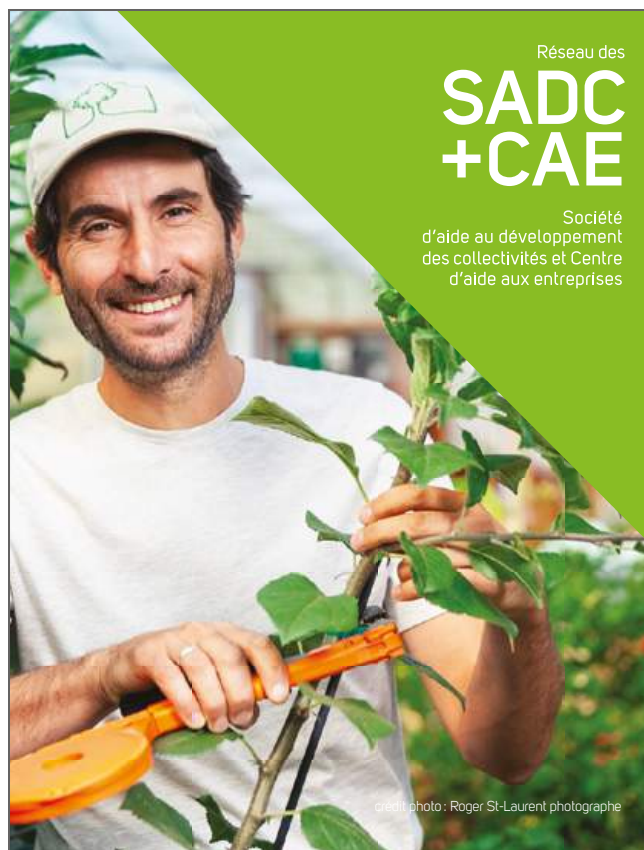
FORÊTS

Par ailleurs, les membres de la Fédération ont également adopté une résolution concernant l'importance des forêts publiques et privées et de la place que les communautés avoisinantes devraient occuper autant au niveau de la gestion, que de l'exploitation et de la préservation de celles-ci. Il est, entre autres, demandé au gouvernement de planifier, avec les municipalités et les MRC, l'identification des espaces protégés dans les schémas d'aménagement, donner aux communautés la responsabilité et un pouvoir décisionnel quant à la gestion et la mise en valeur des ressources forestières sur le territoire public ainsi que permettre un retour direct des bénéfices économiques à ces communautés.

ÉNERGIE

Finalement, compte tenu des besoins énergétiques qui ne cessent d'augmenter, que les nouveaux projets se réaliseront dorénavant de plus en plus dans le domaine habité, c'est-à-dire sur le territoire de nos municipalités, et que surtout, aucun projet de la dernière décennie n'a réussi à obtenir l'acceptabilité sociale et l'appui du milieu sans une participation significative du monde municipal, les membres de la FQM se sont concertés en adoptant une résolution demandant au gouvernement du Québec de dévoiler un calendrier de réalisations pour l'ensemble des projets d'énergie renouvelable pour au moins les 15 prochaines années et y préciser les objectifs de même que les retombées de l'intégration des « ressources énergétiques décentralisées » souhaités par Hydro-Québec pour chacune des régions du Québec. Il est aussi demandé à Hydro-Québec de travailler de concert avec la FQM pour identifier les critères favorisant une participation communautaire optimale dans leur portefeuille de 3000 MW en énergie éolienne, car il a été démontré que le milieu local, les promoteurs privés et Hydro-Québec ont des qualités complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs souhaités en matière d'énergie renouvelable.

Toutes ces résolutions ont été adoptées par nos membres, pour nos régions. Elles définissent les orientations fondamentales de la FQM et permettent de porter ces enjeux régionaux encore davantage à l'attention du gouvernement du Québec. ■



UN POMMIER ADAPTÉ AU MILIEU NORDIQUE DE LA GASPÉSIE, C'EST POSSIBLE.

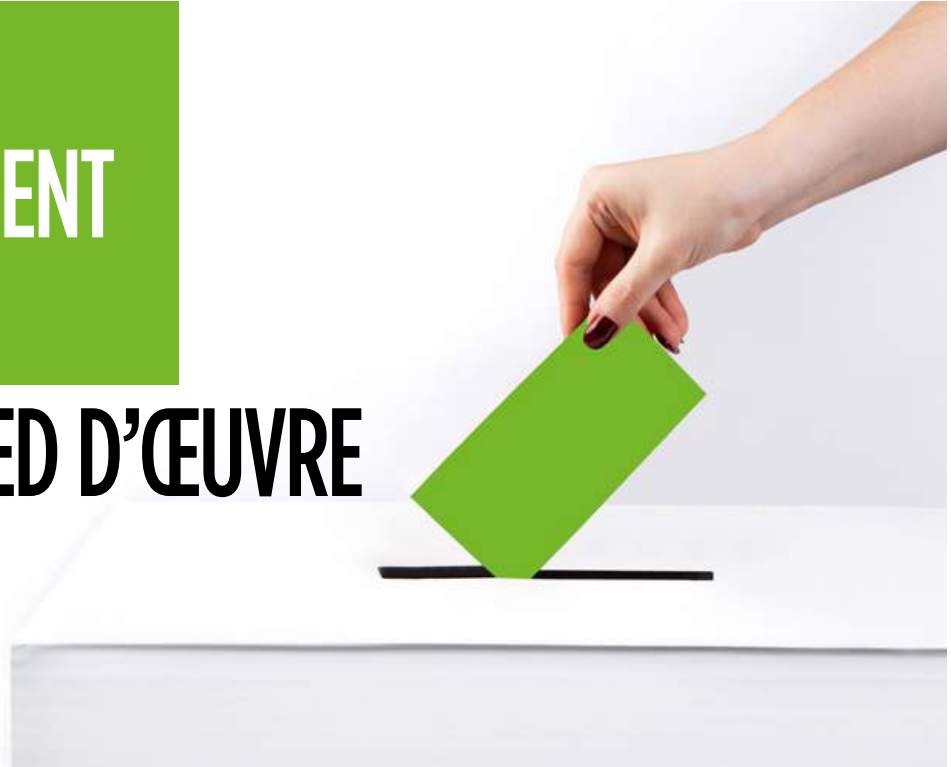
Depuis 40 ans, le réseau rassemble 67 SADC et CAE dans les régions du Québec. Chaque année, plus de 1 000 professionnels et bénévoles soutiennent et financent près de 10 000 entrepreneurs et projets innovants pour des collectivités durables et prospères.

sadc-cae.ca

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement les SADC et CAE

NOUVEAU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

LA FQM À PIED D'ŒUVRE



Au lendemain de l'élection du lundi 3 octobre dernier, l'équipe de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) était à pied d'œuvre pour entamer le travail de représentation auprès du nouveau gouvernement afin de rappeler les attentes des municipalités du Québec. Certaines demandes ont d'ailleurs déjà trouvé écho et donné lieu à des actions, quelques semaines à peine après l'élection.

Premier élément de la plateforme électorale des régions, la FQM demandait une couverture cellulaire partout au Québec. Premier succès, car à la mi-octobre, le gouvernement québécois a lancé un appel d'offres pour cartographier les lacunes en couverture cellulaire, répondant ainsi à un enjeu de sécurité et de développement maintes fois soulevé par la FQM et ses membres. Par ailleurs, le gouvernement s'est aussi engagé à assurer le service cellulaire 5G sur tout le territoire habité du Québec, et ce, dans le présent mandat, répondant ainsi à un autre élément de notre plateforme politique.

L'équipe des politiques de la FQM a également entamé le travail avec les ministères concernés pour établir les modalités de l'aide de 470 M\$ promise en campagne électorale afin d'aider les villages à assurer des services de proximité, tels que des épiceries ou stations-service, à leurs citoyens.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



Mes Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Groux, Lehbilo Chetabli, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Simon Voyer

tremblaybois.ca
418.658.9966

LES DOSSIERS PRIORITAIRES

Lors du dernier Congrès de la FQM, tenu en septembre dernier, des priorités ont été établies et elles seront au cœur des actions de l'équipe des politiques auprès du nouveau gouvernement.

- Développer les projets d'énergie renouvelable en collaboration avec les municipalités et MRC, notamment en assurant une participation significative des communautés dans ces projets ainsi que dans la perception des redevances pour le milieu local.
- Donner plus de pouvoir et de responsabilités aux MRC et municipalités dans la gestion et la mise en valeur de la ressource forestière ainsi que dans l'identification des espaces protégés. Ceci implique notamment la gestion de projets de forêts de proximité, l'adaptation aux réalités régionales des ententes et exigences ainsi qu'un retour direct aux communautés des bénéfices économiques tirés de la ressource forestière.
- Permettre plus de latitude localement dans la planification des projets en réponse aux besoins en logements, notamment en décentralisant la gestion des programmes, en permettant l'adaptation des schémas d'aménagement et en incluant une enveloppe budgétaire qui permettra aux MRC de soutenir financièrement des projets et d'embaucher des ressources dédiées à l'habitation.
- Refonder le réseau de la santé sur la base des centres locaux de services communautaires (CLSC), planifier la desserte de soins par MRC plutôt que par territoire de CISSS ou de CIUSSS et nommer un gestionnaire-cadre par territoire de MRC qui sera le lien direct entre les élu-es municipaux et le président-directeur général du CISSS/CIUSSS.
- Soutenir financièrement les MRC pour faire face aux défis liés aux changements climatiques, notamment en contribuant à différentes mesures en transport collectif local et interrégional, en encourageant la proactivité dans la gestion des matières résiduelles et en appuyant des actions en matière de reboisement, de protection des milieux agricoles et territoires sensibles, de mise en valeur des milieux naturels et de conversion énergétique des bâtiments et parcs de véhicules.
- Compléter le transfert de 5000 employés gouvernementaux en région afin que les ministères puissent mieux répondre aux préoccupations des municipalités et MRC, notamment en s'assurant que des postes décisionnels soient également ajoutés dans les directions régionales des ministères intervenant dans ces territoires.

À tout ceci s'ajoute le suivi de dossiers telles les demandes dans le cadre de la préparation du prochain budget et la mise en place de mesures pour aider les municipalités à faire face à l'inflation.

C'est donc un nouveau cycle qui commence, lors duquel l'équipe des politiques s'assurera que les enjeux qui touchent les régions soient pris en compte dans les décisions du nouveau gouvernement élu. ■



Trika

Moderne. Polyvalent. Performant.

Famille de luminaires extérieurs contemporains haute performance.



cyclonelighting.com

2175 Boulevard des Entreprises
Terrebonne, QC J6Y 1W9

1-866-436-5500
ventesqc@cyclonelighting.com



AcuityBrands

**Les régions
et la métropole,
on travaille
ensemble!**

Montréal 

UNE MÉTROPOLE PARTENAIRE DES RÉGIONS

Lors de son allocution en ouverture du Congrès 2022 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tenait à Montréal, la mairesse de la métropole, Valérie Plante, a insisté sur l'importance de travailler ensemble pour que toutes les villes et municipalités du Québec puissent se faire entendre auprès du gouvernement québécois et recevoir des appuis. Les élections ayant eu lieu quelques jours après le Congrès, M^{me} Plante a bien voulu, par échange de courriels, poursuivre cette réflexion dans le contexte postélectoral.

LES MUNICIPALITÉS ET VILLES ENTENDUES

« On est intimement liés et on travaille ensemble, disait M^{me} Plante aux élus-es réunis en congrès en septembre dernier. Si Montréal joue un rôle de plaque tournante de l'économie du Québec, c'est parce qu'il y a une immense partie de son activité économique qui, elle, est le résultat du travail accompli chez vous dans vos régions. C'est pour ça que c'est très important qu'on fasse front commun ensemble sur les enjeux qu'on traverse tous et toutes. »

Lors de la dernière campagne électorale, les priorités des villes et municipalités ont été beaucoup discutées, et ce, sur plusieurs dossiers tels le Pacte vert, l'habitation, le transport et la fiscalité. Pour transformer cette écoute en résultats concrets, la solidarité demeure importante. Valérie Plante souhaite que pour les quatre prochaines années, Montréal, les régions et le gouvernement du Québec pédalent dans le même sens.

PACTE VERT

Parce que les villes et municipalités doivent impérativement adapter leurs infrastructures aux changements climatiques, et ce, rapidement, un partenariat fort avec le gouvernement québécois doit être conclu. C'est en ce sens que Montréal et neuf autres grandes villes du Québec ont proposé un Pacte vert de 2 milliards de dollars pour que soient adaptées les installations, usines d'eau, routes et ponts sous



M^{me} Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, lors de son allocution au 80^e Congrès de la FQM en septembre dernier

compétences municipales. La conclusion de ce pacte figure parmi les principales priorités dans les interventions de M^{me} Plante auprès du nouveau gouvernement.

PACTE FISCAL ET CHANTIER SUR LA FISCALITÉ

Les nombreux défis auxquels font face les municipalités, quelle que soit leur taille, nécessitent des moyens financiers importants. « Il faut qu'on aille plus loin sur la question de l'équité fiscale et reconnaître les responsabilités des municipalités sur plein de dossiers de société, soulignait M^{me} Plante lors du Congrès. Il y aura la négociation du pacte fiscal en 2024 et pour moi, le premier élément c'est qu'il ne faut pas repartir de zéro. Vous avez donné des exemples de ce qui pourrait être fait. Montréal souhaite jouer un rôle de leader en préparation de la négociation du pacte fiscal qui va tous nous affecter et surtout affecter le portefeuille de nos citoyens. Montréal met en place un chantier sur la fiscalité pour réfléchir à la façon de diversifier nos sources de revenus parce que dépendre de la taxe foncière c'est un modèle qui est complètement archaïque et dépassé. On veut participer à la solution. »

Dans un premier temps, lors du forum sur la fiscalité que Montréal a tenu à l'automne 2022, les élus-es de la métropole ont évalué leur situation fiscale, leurs défis, leurs pistes de solutions.

Au printemps 2023, Montréal tiendra le Sommet sur la fiscalité lors duquel les municipalités de partout à travers le Québec, les partenaires municipaux ainsi que tous les acteurs pertinents seront impliqués afin d'identifier des solutions concrètes et bénéfiques pour toutes les municipalités et ainsi être fin prêts à l'approche de la renégociation du pacte fiscal. ■

UN SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE ACTIVITÉ DU COMITÉ JEUNES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Le Comité jeunes élus-es municipaux est une instance consultative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui a le mandat d'analyser les enjeux liés à l'engagement des jeunes en politique municipale et de réaliser des actions visant à accroître la participation de ces derniers dans ce milieu. Le Comité a déposé en août dernier un plan d'action 2022-2023 bien garni qui illustre à merveille un grand dynamisme ainsi que l'engagement de se doter d'une stratégie jeunesse.

BONNE HUMEUR, ÉCHANGES ET RETROUVAILLES

Depuis les deux dernières années, le Comité avait pour projet de rassembler les jeunes élus-es lors du Congrès de la FQM. Le défi était particulièrement intéressant. Comme l'âge des élus-es est une donnée confidentielle, il était impossible de cibler les moins de 40 ans en leur faisant parvenir une communication. L'idée a donc été de lancer une invitation à l'ensemble des congressistes à un cocktail réseautage en leur indiquant qu'il était dédié aux jeunes élus-es.

Et bien, c'est maintenant chose faite! Cette première activité officielle s'est tenue le 22 septembre dernier et a rassemblé plus de 60 personnes. À noter que de nombreux élus-es de plus de 40 ans étaient également présents à l'activité. Ceci a démontré une grande forme de soutien et de solidarité qui prouvent que chacun n'est pas « prisonnier » d'une tranche d'âges. De plus, plusieurs élus-es du conseil d'administration de la FQM étaient présents pour démontrer leur intérêt et l'importance d'une telle activité.

Ce moment deviendra assurément un rendez-vous annuel lors des prochains Congrès, s'inspirant du succès du cocktail de réseautage des femmes en politique municipale.

UN OBJET TOUT SIMPLE POUR CRÉER DES LIENS

Pour s'identifier entre eux et se distinguer, les participants au cocktail ont reçu une lanière pour cocarde aux couleurs du Comité. Ils étaient invités à la porter fièrement durant l'ensemble du Congrès. Cet objet devenait donc distinctif et avait pour objectif de permettre aux jeunes élus-es de se retrouver et d'amorcer plus facilement la conversation, et ce, tout au long des activités proposées durant ce Congrès.

UN NOUVEAU COMITÉ

À cette occasion, Michaël Pilote, maire de la Ville de Baie-Saint-Paul et président de ce nouveau comité, s'est adressé aux participants et a présenté les huit autres membres de celui-ci :

- M. Jonathan Bolduc, maire de Saint-Victor et préfet de la MRC Beauce-Centre;
- Mme Mélanie Claver, mairesse de Petite-Vallée;
- M. Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- M. Patrick Tanguay-Dumas, directeur général par intérim de la municipalité de Témiscamingue;
- M. William Guillemette, conseiller municipal de Saint-Séverin-de-Proulxville;
- Mme Isabelle Lessard, mairesse de Chapais;
- M. Samuel Parisé, préfet de la MRC du Rocher-Percé;
- Ainsi que M. Simon Thériault, directeur général de Portneuf-sur-Mer.

JOURNÉE EXPERTISE JEUNESSE 2022

Le moment était également idéal pour annoncer la date de la prochaine Journée expertise jeunesse, qui se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à l'Hôtel Plaza de Québec.

Vu un très grand intérêt de la part des jeunes élus-es, la Journée expertise jeunesse prendra une autre dimension cette année. En effet, les éditions précédentes étaient dédiées spécifiquement aux porteurs de projets jeunesse dans les municipalités; pour 2022, la programmation proposera un volet technique, comme à l'habitude, mais également un volet politique dédié aux membres de la FQM de moins de 40 ans.

En effet, dans le plan d'action du Comité, il a été pris pour engagement de développer et mettre en œuvre une Stratégie jeunesse de la FQM. La Stratégie visera à soutenir les membres pour répondre aux enjeux d'attractivité, de rétention et de mobilisation des jeunes en région ainsi qu'à augmenter le nombre de jeunes élus-es en politique municipale. Cette journée sera donc un moment important pour venir la réfléchir, l'élaborer et la valider.

C'est un rendez-vous le jeudi 15 décembre prochain! ■

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : DES ÉCONOMIES BONNES POUR L'ENVIRONNEMENT

Un centre multisport régional minimise sa consommation de gaz naturel en optant pour des solutions écoénergétiques en chauffage et recirculation d'air. Un centre de loisirs récupère la chaleur émise par le refroidissement des patinoires pour chauffer les autres plateaux et salles du bâtiment. Un collège situé dans un bâtiment âgé de 165 ans diminue sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de près de 30 %. Qu'ont-ils en commun? Ils ont discuté efficacité énergétique avec des experts d'Énergir.

LES AVANTAGES D'UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Que ce soit la qualité de l'air et le réchauffement climatique ou bien les difficultés d'approvisionnement en énergie dans certains pays, les enjeux rappelant l'urgence d'agir et d'adopter une consommation plus responsable de l'énergie ne manquent pas. En adoptant une vision écoénergétique dans la construction ou la rénovation d'infrastructures publiques, les municipalités peuvent non seulement contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi faire des économies appréciables qui auront ainsi un impact positif sur les sommes disponibles pour les services aux citoyens.

COMMENT UNE MUNICIPALITÉ PEUT-ELLE AMÉLIORER SES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES?

Différentes avenues peuvent être prises par les municipalités pour améliorer leurs performances énergétiques : changer les appareils en fin de vie pour des appareils à haute efficacité, rendre les bâtiments municipaux plus efficaces en améliorant l'isolation ou en remplaçant les portes et fenêtres et, bien sûr, en optant pour une vision écoénergétique lors de la construction de nouvelles infrastructures.

Une municipalité peut confier à une firme de génie la réalisation d'une étude de faisabilité qui lui permettra d'évaluer différents scénarios de réduction de consommation d'énergie adaptés à son contexte. D'ailleurs, Énergir peut subventionner 50 % des coûts de l'étude et fournir une liste des firmes spécialisées en efficacité énergétique. Par la suite, une subvention à l'implantation aidera à mettre en place les mesures identifiées.

LES BOUCLES ÉNERGÉTIQUES

Parmi les solutions écoénergétiques pour lesquelles les experts d'Énergir peuvent accompagner les municipalités dans leur mise en place figurent les boucles énergétiques. Elle consiste à récupérer l'énergie d'un bâtiment pour en alimenter un autre. Par exemple, la chaleur produite par une usine ou un centre commercial peut être récupérée pour chauffer un édifice multirésidentiel. Cette mise en commun de l'énergie implique tout autant les promoteurs, les propriétaires, les constructeurs, les distributeurs d'énergie, les municipalités que les résidents. Et tous en tirent profit.

LE GAZ NATUREL RENOUVELABLE : DIMINUER ENCORE PLUS LES GES

Les municipalités désireuses de diminuer de façon significative leurs émissions de GES peuvent également envisager l'utilisation ou même la production du gaz naturel renouvelable (GNR). En donnant une seconde vie aux déchets, les municipalités réduisent leurs émissions de GES de deux façons : en remplaçant l'énergie fossile par une énergie renouvelable et en évitant les émissions de méthane liées à l'enfouissement des matières résiduelles.

ÉNERGIR, UN ALLIÉ DE VOTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Une équipe d'experts chez Énergir travaille de concert avec les municipalités en offrant du support et des conseils pour identifier les mesures pouvant être mises en place pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs infrastructures et diminuer leurs émissions de GES, en plus d'offrir des subventions aidant à la réalisation de ces différentes mesures.

Vous souhaitez discuter de vos projets avec les experts d'Énergir? Écrivez leur à datech@energir.com. ■

PERSONNEL ET LEADERSHIP : 2^e DES 5 COMPÉTENCES CLÉS



FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

Canada 

La gestion des actifs municipaux est une démarche en plusieurs étapes qui vise à bien connaître l'état des infrastructures afin de décider comment les utiliser et les entretenir de façon optimale en tenant compte des besoins actuels et futurs ainsi que des risques. De plus en plus de municipalités assurent un suivi rigoureux de la gestion de leurs infrastructures, et pour cause. Une saine gestion des actifs permet de bien gérer ses infrastructures et de prendre des décisions éclairées lorsque vient le temps d'investir.

Toutes les municipalités n'ont malheureusement pas encore entrepris de démarche de gestion des actifs parce qu'elles ne savent pas comment s'y prendre ou parce qu'elles croient ne pas avoir les ressources humaines ou financières nécessaires. Dans une série de cinq textes, nous expliquons chacune des cinq compétences clés à maîtriser pour implanter une saine gestion des actifs. Dans cette édition, nous traitons de la seconde compétence : le personnel et le leadership.

COMMENT DÉVELOPPER CETTE COMPÉTENCE?

La gestion des actifs est une démarche stratégique qui nécessite l'adhésion et l'engagement de toutes les ressources humaines au sein d'une municipalité, autant des élus-es que du personnel. Que ce soit au sein d'une petite ou d'une moyenne municipalité, il ne s'agit pas de créer du travail, mais de mieux coordonner les

pratiques actuelles et de les moderniser sous forme d'approche systématique et organisée.

Afin d'enclencher et de pérenniser la démarche, une personne de l'organisation doit en assurer le leadership. Selon la dynamique de l'organisation, le leader peut autant faire partie du conseil municipal que de l'équipe administrative. Sa première tâche sera de créer une équipe multidisciplinaire qui réunira les employés municipaux possédant les compétences et les connaissances entourant les actifs, l'information et les finances. Le leader devra aussi susciter l'adhésion du conseil municipal afin qu'il y affecte les ressources nécessaires pour procéder à l'inventaire et à la préparation d'une feuille de route.

En d'autres mots, le leader mobilise les membres de l'organisation, gagne l'adhésion de la haute direction et des élus-es, crée un comité de travail doté de responsabilités claires et s'assure que les ressources sont suffisantes.

QUI DEVRAIT FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE?

Une équipe multidisciplinaire idéale devrait réunir les employés qui connaissent chaque aspect de la prestation de services : les opérations, la planification, les finances, la prise de décisions ainsi que les activités de chaque service municipal pertinent. S'il s'agit d'une petite municipalité, l'équipe peut comprendre uniquement le directeur général et le gestionnaire des travaux publics.

Pour débiter, les membres de l'équipe multidisciplinaire devraient se réunir afin de discuter de ce qu'est la gestion des actifs et de savoir pourquoi il est important d'entreprendre une telle démarche. Ils devraient ensuite élaborer une feuille de route et s'assurer des ressources nécessaires.

Pour susciter l'adhésion des élus-es, les membres de l'équipe pourraient faire une présentation au conseil municipal pour expliquer en quoi consiste la gestion des actifs, pourquoi elle est importante, en quoi elle diffère des pratiques actuelles et ce qui devrait être mis en place par l'organisation pour enclencher la démarche.

L'engagement du conseil municipal et de la haute direction aura l'avantage de faciliter l'implantation du processus. Puisqu'il s'agit d'une démarche en continu, en obtenant un mandat organisationnel clair et l'adhésion du conseil municipal, il sera possible de franchir les autres étapes menant à une saine gestion des actifs.

L'EXEMPLE DE PIOPOLIS

À Piopolis, sur les rives du lac Mégantic, le maire s'est fait le leader de l'implantation de la démarche dans sa municipalité. L'enjeu est tellement important pour Peter Manning que la gestion des actifs figure en tête de liste des dossiers sous sa responsabilité sur le site Web de la Ville.

«C'est important de savoir ce que l'on possède et si c'est bien entretenu, explique-t-il. Il faut être capable de prévoir un ou deux ans à l'avance pour ne pas être pris au dépourvu et prévoir les budgets nécessaires à l'entretien de nos actifs. Aussi, lorsqu'arrivent de nouveaux programmes de subventions, il faut être prêt à déposer des demandes.»

Peter Manning a été sensibilisé à l'importance d'une saine gestion des actifs lors du Congrès de la FQM en 2019. Il en a ensuite discuté avec la directrice générale de Piopolis, puis suivi les formations offertes par la FQM dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux avant d'enclencher la démarche dans sa municipalité.

«Il a fallu que je vende l'idée aux conseillers municipaux, que je leur explique les avantages et la façon dont nous allons procéder, se rappelle-t-il, en assurant que toute l'organisation est maintenant mobilisée. Toute la petite équipe de la municipalité met la main à la pâte. La directrice générale, le directeur des travaux publics, l'urbaniste, on s'est assis ensemble et on s'est fait un plan de match, en commençant par l'inventaire de nos actifs.»

DES EXEMPLES DE RÉALISATION

Le maire de la municipalité de 350 habitants de la MRC du Granit, en Estrie, donne quelques exemples de réussites obtenues grâce à l'implantation de la démarche. «La toiture du bâtiment municipal était à refaire depuis plusieurs années. Ça faisait 4 ou 5 ans que le projet était reporté parce que le toit ne coulait pas encore, raconte-t-il en insistant sur le fait qu'il ne faut pas attendre que ça coule pour réparer. Parce qu'on a prévu, on a réussi à se qualifier pour obtenir une subvention, et là, c'est fait!»

Il donne aussi l'exemple d'un nouveau camion récemment acheté par la municipalité. «Nous commençons déjà à planifier. Nous savons que sa durée de vie sera d'environ 20 ans et nous planifions dès maintenant les montants que nous aurons à investir pour son entretien dans 10 ou 15 ans.»

En faisant l'inventaire de ses actifs, Piopolis a aussi eu des surprises. «Nous avons découvert des choses dont nous ignorions l'existence, poursuit-il. Entre autres, il y avait un bâtiment qui avait jadis servi à la municipalité, puis été loué, mais qui n'avait jamais eu de suivi. L'inspection a révélé que c'était infesté de champignons. Il y avait aussi une vieille école achetée il y a plusieurs années et dont plusieurs murs étaient complètement pourris. Dans ces cas, on est obligé de faire du rattrapage et ça coûte beaucoup plus cher. Il ne faut pas attendre que ça dégénère avant d'agir.»

S'adressant aux petites municipalités qui n'ont pas encore entrepris la démarche, Peter Manning insiste sur l'importance de constituer un inventaire des actifs et de planifier. «L'objectif est d'essayer le plus possible de prévoir les dépenses à venir, idéalement sur un horizon de 4 à 5 ans, précise-t-il. L'erreur, c'est d'avoir une courte vue. Il faut prendre un item à la fois en commençant par ceux qui ont le plus de répercussions sur la sécurité de la population, en se rappelant qu'un éléphant se mange une bouchée à la fois!»

C'est la formule retenue par Piopolis qui avance tranquillement, mais sûrement dans sa démarche. «Nous continuons de bâtir notre inventaire. Nous avons un tableau de suivis et des étapes à suivre. Parmi celles-ci, nous comptons adopter une politique de gestion des actifs, mais nous ne sommes pas encore rendus là pour l'instant», conclut-il.

RENSEIGNEZ-VOUS!

La FQM et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) proposent un large éventail de ressources en matière de gestion des actifs. Des outils pour mesurer la progression de votre organisation pour chacune des cinq compétences clés de la gestion des actifs sont disponibles à fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/echelle-preparation-gestion-actifs-pgam.pdf.

Les communautés de pratique constituent également une ressource additionnelle offrant un soutien en gestion des actifs. La liste de ces communautés se trouve sur le site de la FCM. Aussi, le service d'ingénierie et infrastructures de la FQM offre de nombreuses ressources à fcm.ca/services/ingenierie-et-infrastructures-2. ■



Ces cinq compétences clés font partie de l'échelle de préparation pour la gestion des actifs mise en place par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'aider les municipalités à évaluer leur situation et à déterminer les compétences à développer.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

ADHÉREZ À LA FQM DÈS MAINTENANT!

- ▶ Bénéficiez d'une représentation politique stratégique forte
- ▶ Intégrez un regroupement de plus de 1030 municipalités et MRC à travers le Québec
- ▶ Retrouvez, en un seul endroit, tous les services dont votre municipalité et votre MRC ont besoin

fqm.ca/devenir-membre



Lantier, Laurentides, crédit : Carole Pelletier



MRC Témiscouata, crédit : MJPhoto



Rouyn-Noranda, crédit : Louis Jalbert



M^{me} Maryse Catellier-Boulianne, avocate
Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.

Chronique rédigée par

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

L'objectif de cette mesure est notamment de donner des outils à la CMQ « afin de lui permettre, lorsqu'elle rend une décision, de mieux graduer la sanction imposée en fonction de la gravité de la faute commise »¹.

Il est maintenant établi que les nouvelles formes de sanctions prévues à la Loi ont un effet rétroactif, c'est-à-dire qu'elles peuvent être appliquées à un manquement survenu avant l'adoption du projet de loi n° 49, puisqu'il est question de protection du public².

Dans une autre décision de la fin 2021, le juge administratif mentionne que « comme la pénalité maximale pouvant être imposée est de 4 000 \$, et qu'il n'y a pas de minimum, la sanction doit donc tenir compte des faits de chaque dossier pour se trouver dans un spectre acceptable »³.

Dans une décision rendue au début 2022, le juge administratif réitère que les principes établis depuis 2015⁴ à la CMQ, et inspirés du droit disciplinaire, sont toujours ceux qui doivent guider le juge administratif dans la détermination de la sanction appropriée :

- La parité des sanctions pour des manquements semblables;
- L'individualisation des sanctions selon le contexte spécifique;
- La proportionnalité des sanctions à la gravité du manquement;

AMENDES À LA CMQ : UN AN PLUS TARD

Plus d'un an s'est maintenant écoulé depuis l'adoption du projet de loi n° 49 venu apporter plusieurs changements, notamment à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : « *Loi sur l'éthique* »). Parmi ces changements, on trouve maintenant la possibilité pour la Commission municipale du Québec (ci-après : « CMQ ») d'imposer à une ou un élu-e déclaré coupable d'un manquement à son code d'éthique et de déontologie une pénalité monétaire allant jusqu'à 4 000 \$.

- La globalité des sanctions de sorte que leur effet cumulatif n'est pas disproportionné;
- La gradation des sanctions selon les antécédents de l'élu-e;
- La dissuasion de manière à rétablir la confiance des citoyens;
- L'exemplarité de la sanction pour l'avenir.⁵

Dans cette affaire, l'ex-maire avait usé de sa position pour ordonner à la directrice générale de convoquer une séance extraordinaire afin que le conseil revienne sur une précédente décision et ultimement tenter d'obtenir des avantages pécuniaires pour son entreprise⁶. La CMQ a considéré qu'en ordonnant la mobilisation de l'appareil municipal à cette fin, l'ex-maire minait « grandement la confiance du public envers les institutions et les élus municipaux »⁷. Le juge administratif a également considéré la grande expérience de l'ex-maire comme un facteur aggravant et impose l'amende maximale de 4 000 \$.

Comme cette décision le démontre, les critères fondamentaux qui doivent être pris en compte pour l'établissement d'une sanction n'ont pas changé depuis l'adoption du projet de loi n° 49. L'impact de ce changement législatif est conséquemment encore

dur à percevoir. Rappelons cependant qu'en cas de suggestion commune négociée entre les parties, la CMQ, à l'instar des autres tribunaux, ne pourra s'en éloigner à moins que la suggestion déconsidère l'administration de la justice ou soit contraire à l'ordre public.⁸

Ainsi, en octroyant plus de flexibilité à la CMQ, le législateur a également augmenté la marge de manœuvre des parties elles-mêmes. Un tel changement peut être positif, mais devrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie selon nous pour éviter qu'une ou un élu-e fortuné-e ne puisse se négocier une amende plus élevée dans le but d'éviter le poids politique d'une suspension.

L'idée d'incorporer une possibilité d'amende à la *Loi sur l'éthique* est somme toute positive, puisqu'une conséquence financière a un effet dissuasif indéniable. Cependant, l'autrice estime que le critère de l'individualisation de la sanction devrait tenir compte de la situation financière particulière de l'élu-e afin que le « spectre acceptable » reflète réellement non seulement la gravité du manquement à l'égard de la municipalité et de la confiance du public, mais aussi ses conséquences réelles sur l'élu-e. ■

¹ *Assemblée nationale, Journal des débats de la Commission de l'aménagement du territoire*, vol. 45, no 104, 1^{er} septembre 2021, en ligne : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cat-42-1/journal-debats/CAT-210901.html> (page consultée le 24 octobre 2022)

² (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Justin Bessette*, 2021 CanLII 135524 (QC CMNQ), par. 66

³ (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Antoine Laurin*, 2021 CanLII 137432 (QC CMNQ), par. 153

⁴ *Plourde, CMQ-65262*, 30 septembre 2015, par. 68

⁵ (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Denis Lanlois*, 2022 CanLII 39242 (QC CMNQ), par. 190

⁶ *Ibid.*, par. 209

⁷ *Ibid.*, par. 211

⁸ *Ces principes ont été établis par la Cour suprême dans R. c. Anthony-Cool*, [2016] 2 RCS 204 et appliqués par la CMQ notamment dans (Re) *Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l'élu Sylvie Lauzon*, 2022 CanLII 92312 (QC CMNQ), par. 175



Jean-François Rivard, consultant en approvisionnement municipal pour la Fédération québécoise des municipalités

PROGRAMME DE CONVERSION DE LUMINAIRES DE RUE À DEL : UN FRANC SUCCÈS!

À l'automne 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a publié un appel d'offres regroupé pour la conversion des luminaires de rue qui a mené à une entente avec Énergère, une entreprise québécoise spécialisée en efficacité énergétique.

Le programme qui a découlé de ce contrat tire à sa fin et a, jusqu'ici, permis à près de 250 villes et municipalités aux quatre coins du Québec de compléter ou de débiter les démarches menant à la conversion de leur réseau de luminaires de rue de type « tête de cobra au sodium haute pression » vers la technologie à DEL à 3 000 kelvins.

Parmi celles-ci, des villes telles que Saint-Jérôme, Victoriaville, Sorel-Tracy, Boucherville, Mirabel, Saint-Adèle, Montréal-Est, Louiseville, Prévost et Beauharnois ont adhéré au programme en 2022. Mais aussi, des municipalités comme Dupuy, La Macaza, Malartic, Manseau, Pointe-Calumet, Morin-Heights, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-André-Avellin, Saint-Isidore-de-Laprairie et Val-des-Lacs ont entamé leur projet de conversion.

Dans cette foulée, la FQM a ajouté au début 2021, par le biais d'un autre appel d'offres regroupé, un nouveau programme visant la conversion des luminaires de rue au sodium haute pression. Cette fois, elle s'est penchée sur un besoin exprimé par la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM), qui, pour rencontrer la réglementation dans les MRC l'entourant, devait avoir accès à une offre sur des luminaires de rue à basse température de couleurs (2 200 kelvins) émettant moins de dix pour cent de lumière bleue. Le tout visant à permettre une

réduction importante de pollution lumineuse et la protection souhaitée de leur ciel étoilé.

D'autres régions au Québec ont choisi d'emboîter le pas et de prioriser une telle démarche, notamment dans Charlevoix (Baie-Saint-Paul) et dans les Laurentides (Mont-Tremblant).

Énergère, qui s'est vu octroyer le contrat par la FQM à la suite de cet appel d'offres, est responsable du programme et a jusqu'ici aidé 11 municipalités à entamer ou réaliser la conversion de leurs luminaires de rue vers la technologie aux DEL à basse température de couleur.

Conversion de luminaires de rues aux DEL à basse température de couleur (2 200 K)

Bénéficiez d'une offre avantageuse qui facilite la transition des villes du Québec vers un réseau d'éclairage public efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement.

Présenté par

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ENERGERE

lumieresurquebec.ca

En décembre 2021, la RICEMM publiait par ailleurs le communiqué suivant afin de souligner les mérites de ce nouveau programme.

Notre-Dame-des-Bois, le 17 décembre 2021 – La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic souligne le travail de concertation réalisé avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour présenter une offre de luminaires conformes à la protection du ciel étoilé à l'ensemble des municipalités.

La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic travaille depuis de nombreuses années avec la FQM afin de développer une entente avec un fournisseur qui inclut une offre de luminaires respectueux du ciel étoilé. C'est avec grande fierté que la Réserve appuie cette nouvelle offre et salue la collaboration de la FQM pour cette solution environnementale accessible à toutes les villes de la province.

Toutes les municipalités du Québec peuvent maintenant remplacer leurs luminaires routiers par des luminaires DEL de couleur ambre en passant par l'offre clé en main du Service d'approvisionnement municipal délivrée par l'entreprise Énergère. Ce type d'éclairage est déjà installé dans plusieurs municipalités de la Réserve de ciel étoilé et d'autres pourront se prémunir de ces produits à faible impact sur le milieu.

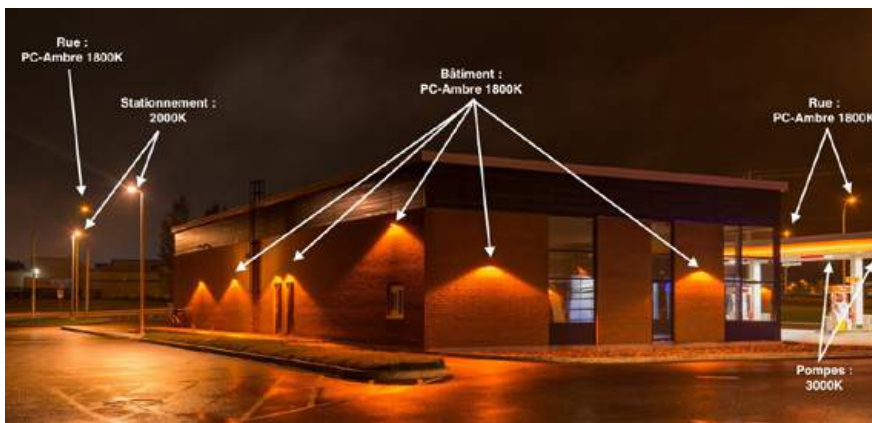
« La FQM est fière d'offrir cette alternative qui permettra aux municipalités de réduire leur pollution lumineuse tout en améliorant leur consommation d'énergie. En contribuant à la préservation du ciel étoilé, les municipalités donnent à leurs citoyens un accès direct à cette grande richesse qui fait partie de notre patrimoine visuel. » — Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

Il s'agit d'une avancée significative au niveau du Québec pour une option de réduction de la pollution

lumineuse à sa source. La Réserve a présenté cette offre en exemple à la conférence de l'International Dark-Sky Association et elle a suscité de nombreuses réactions très positives de la part de la communauté internationale.

« Cette nouvelle offre représente une avancée significative pour la préservation de l'environnement nocturne et la diminution de tous les impacts liés à la pollution lumineuse. La communauté internationale se tourne de plus en plus vers le Québec pour s'inspirer des meilleures pratiques d'éclairage et l'ajout de DEL ambre sur notre réseau routier renforcera ce statut de leader qu'a acquis le Québec. » — Mélina Dubois-Verret, coordonnatrice de la Réserve de ciel étoilé.

Pour plus d'information à ce sujet ou pour adhérer au programme, nous vous invitons à communiquer avec M^e Antoine Bouffard, avocat à la FQM, à abouffard@fqm.ca. ■



Toutes les municipalités du Québec peuvent maintenant remplacer leurs luminaires routiers par des luminaires DEL de couleur ambre en passant par l'offre clé en main du Service d'approvisionnement municipal délivrée par l'entreprise Énergère.

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 32)

Assurances et services financiers
BENEVA

Environnement et énergie
AQUATECH, SOCIÉTÉ DE
GESTION DE L'EAU inc.

Envoi de colis
- GLS CANADA
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs
assurables des bâtiments**
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 35)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaires DEL
FQM ET ÉNERGÈRE (p. 26-27)

Luminaires DEL basse température de couleur
FQM ET ÉNERGÈRE (p. 26-27 et p. 56)

Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs
ÉCLAIRAGE CYCLONE (p. 17)

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM PRÉVENTION

Publication juridique
PFD AVOCATS

Signature électronique
EZSIGN

**Technologie de signalisation
et feux de circulation**
ORANGE TRAFFIC

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIONS TÉLÉCOM

Voirie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU





M^e Valéry Gauthier, avocate
en droit municipal et de l'environnement
Cain Lamarre

Chronique rédigée par



L'agriculture urbaine se définit comme « toutes activités agricoles hors de la zone agricole permanente. Elle se pratique donc aux quatre coins de la ville, que cela soit dans la cour arrière des résidents, le terrain d'un immeuble résidentiel, à l'intérieur d'un bâtiment ou sur le toit d'un restaurant. Elle prend différentes formes, allant de la production de fruits et légumes jusqu'à l'élevage d'insectes comestibles, en passant par la culture de champignons et la phytoremédiation¹ ». En plus de lutter contre les îlots de chaleur, l'agriculture urbaine permet de promouvoir le développement économique local, d'embellir les quartiers et d'éduquer la population à la saine production alimentaire². Si ce n'est pas déjà fait, les organismes municipaux auraient tout intérêt à introduire l'agriculture urbaine dans leurs priorités.

Les différents acteurs municipaux disposent de plusieurs outils de planification et d'aménagement du territoire, leur permettant d'intégrer l'agriculture urbaine au cœur de leurs orientations. En raison de la conformité réglementaire, le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), si ce dernier s'applique, et le schéma d'aménagement et de développement (SAD) mériteraient de favoriser la pratique de l'agriculture en milieu urbain.

RÉGLEMENTER AU PROFIT DE L'AGRICULTURE URBAINE

Les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir, et ce, même à l'échelle municipale. Pensons entre autres aux îlots de chaleur qui se forment dans les centres-villes et à l'augmentation du nombre de vagues de chaleur annuellement. Pour amoindrir ces effets indésirables, l'agriculture urbaine peut s'avérer une avenue intéressante. Les municipalités gagneraient à utiliser leur réglementation d'urbanisme afin de favoriser de tels projets sur leur territoire.

Cela permettrait alors aux municipalités locales de mettre en œuvre ces énoncés de politique dans leur plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent.

Ces projets d'agriculture urbaine peuvent parfois poser certains défis, notamment quant à la cohabitation harmonieuse des usages et à la salubrité³. En plus, comme ces projets peuvent prendre différentes formes, de la plantation domestique à la production commerciale, il devient encore plus justifié d'intégrer des balises à même la réglementation.

À titre d'illustration, une municipalité pourrait créer diverses catégories d'usages complémentaires en lien avec l'agriculture urbaine : activité maraîchère ou horticole commerciale, jardin communautaire ou domestique, etc. Aussi, certains projets, notamment l'apiculture, l'aquaculture et l'élevage de poules, pourraient être directement inclus comme usage spécifique. Il pourrait s'avérer logique, d'un point de vue urbanistique, que des projets à connotation commerciale ne soient autorisés qu'en zone commerciale ou industrielle. En revanche, des jardins

communautaires pourraient mieux s'intégrer en zones institutionnelle, publique ou résidentielle. Lors de l'émission de permis de construction, des normes particulières pourraient être exigées afin que certains bâtiments ayant un toit plat soient munis d'un toit végétalisé.

En bref, ce ne sont là que quelques exemples de ce que les municipalités peuvent intégrer dans leur réglementation d'urbanisme afin de faciliter la mise en place de projets d'agriculture urbaine. Tant la municipalité que la population générale y gagneraient! ■

¹ Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, *Politique d'agriculture urbaine*, décembre 2019.

² Id.

³ Fontaine, N. et al., *L'agriculture urbaine, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020.



M^e Cynthia Tremblay
Avocate au Service d'assistance juridique
Fédération québécoise des municipalités

DÉMYSTIFIER LE POUVOIR DE DÉSARRETE DES MRC

Depuis l'entrée en vigueur des modifications apportées à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) en mars 2021, les MRC possèdent un nouveau pouvoir qui leur permet d'intervenir, dans certains cas particuliers, après qu'une municipalité ait décidé d'accorder une dérogation mineure.

Ces modifications ont pour conséquence de mettre entre les mains des MRC le pouvoir de désararter ou de moduler une décision relative à une demande de dérogation mineure lorsqu'elle vise l'un des lieux de l'article 145.2 de la LAU, lesquels sont les endroits « où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général » (Lieux).

QUI DOIT IDENTIFIER LES LIEUX?

Le ministère des Affaires municipales (MAM) mentionne qu'il est de la responsabilité des municipalités locales d'identifier, dans leur réglementation, les Lieux de même que les « normes à l'intérieur de ces zones à l'égard desquelles une dérogation mineure ne peut pas être accordée »¹. Or, la réglementation municipale devrait techniquement reprendre les informations contenues au schéma de la MRC. Néanmoins, afin d'éviter les divergences d'opinions, il pourrait s'avérer opportun qu'ensemble, les municipalités et les MRC circonscrivent expressément les Lieux potentiellement soumis au pouvoir de désararter.

LES LIEUX SONT-ILS SEULEMENT CEUX IDENTIFIÉS À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE?

Bien que les municipalités locales doivent procéder à une analyse circonstancielle chaque fois qu'une demande de dérogation mineure leur est formulée,

les Lieux sont effectivement ceux prévus à la réglementation municipale. Le cas échéant, il pourrait s'avérer opportun pour une MRC d'utiliser les outils prévus à la LAU en matière de contrôle intérimaire afin d'assujettir toute nouvelle zone de contrainte.

QU'EST-CE QUE LE « BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL »?

L'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit le pouvoir général de règlementer « pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de [l]a population ». La Cour suprême du Canada² conclut que l'objet d'un tel pouvoir, alors prévu à l'article 410 de la Loi sur les cités et villes, est de notamment « conférer aux administrations publiques locales le pouvoir résiduaire d'intervenir en cas d'imprévu et de changements ainsi que de traiter des questions nouvelles ou évolutives relativement au bien-être de la collectivité locale vivant sur leur territoire », ce qui peut inclure la santé et la sécurité publique. Le bien-être général mentionné à la LAU constitue donc, à notre avis, une notion qui ne peut être définie par des termes précis et qui doit recevoir une interprétation au cas par cas, selon les circonstances d'une situation et d'une époque données.

QUE DOIT FAIRE LA MRC LORSQU'ELLE REÇOIT LA RÉOLUTION ACCORDANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE?

Dans les 90 jours, elle doit analyser la décision, incluant la demande, et, à sa discrétion, soit imposer toute condition dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte, soit modifier toute condition prévue par le conseil de la municipalité dans ce même but, soit désararter la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une telle atténuation n'est pas possible ou bien décider de ne pas se prévaloir du pouvoir de désararter. Évidemment, la MRC devra faire preuve de prudence et de diligence dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire.

Pour de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter le Service d'assistance juridique de la FQM qui se fera un plaisir de vous accompagner dans vos démarches. ■

¹ <https://www.mamh.qouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-derogations-mineures/#:text=La%20d%C3%A9rogation%20mineure%20est%20une.de%20zonage%20ou%20de%20lotissement;article.145.2%20alinéa.2.de.la.LAU>.

² [2001] 2 R.C.S. 241, para. 53.





RISQUES CLIMATIQUES ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES : IL EST POSSIBLE D'AGIR!

On constate de plus en plus les effets des changements climatiques sur les infrastructures municipales et, incidemment, sur la qualité des services offerts à la population. Heureusement, il est possible d'agir à l'échelle municipale et, surtout, il existe des ressources qui permettent de cibler les actions les plus efficaces. Il est temps pour les acteurs municipaux d'agir vers la transition climatique.

IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les émissions de gaz à effet de serre affectent déjà le climat et leurs conséquences devraient s'intensifier au cours des prochaines décennies. Les projections climatiques pour le Québec démontrent que les impacts liés aux changements climatiques à venir sont nombreux, notamment¹ :

- Forte augmentation de la durée et de l'intensité des vagues de chaleur;
- Augmentation des épisodes de gel/dégel hivernaux;
- Hausse des précipitations extrêmes (fréquence et intensité);
- Augmentation des débits hivernaux moyens des rivières;
- Baisse des débits moyens en été, au printemps et en automne (Sud du Québec).

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Face à ces changements, il est temps pour les municipalités de s'adapter afin de préserver la qualité de leurs services. Les ressources sont limitées et les risques liés aux inondations, à l'érosion des berges, aux sécheresses et aux vagues de chaleur sont nombreux, ce qui rend la priorisation difficile. L'analyse de risques permet de le faire efficacement.

L'importance des risques climatiques est évaluée en fonction de la probabilité qu'un aléa climatique se produise et des impacts de celui-ci sur l'infrastructure ciblée. Une fois les risques les plus importants identifiés, il est plus facile d'élaborer un plan d'adaptation et d'utiliser judicieusement les ressources disponibles.

MESURES À LA PORTÉE DES MUNICIPALITÉS

Après avoir identifié les risques, les municipalités sont en mesure d'agir sur plusieurs niveaux et non uniquement en modifiant des infrastructures existantes; les solutions ne sont pas qu'en béton!

Par exemple, des programmes d'entretien et d'inspection s'avèrent souvent efficaces et une réglementation municipale adéquate permet de réduire la pression sur les infrastructures. L'aménagement du territoire et l'optimisation des actifs naturels (végétation et infrastructures vertes) sont également de puissants outils d'adaptation.

SOUTIEN DE LA FQM

La FQM soutient les municipalités dans leur démarche vers la transition climatique. Elle offrira prochainement, dans le cadre du Plan pour une économie verte du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une panoplie de formations sur le sujet. De plus, vous pouvez profiter de ses services d'accompagnement, que ce soit pour vous fournir des outils, vous aider à obtenir de l'aide financière ou pour analyser la vulnérabilité de vos infrastructures. ■

¹Ouranos (2015). *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Partie 1: Evolution climatique au Québec.*

Leblanc illuminations CANADA

L'Éclairage Architectural
une solution de mise en lumière

1 866 814-3617 | www.leblanc-illuminations.ca | HALTO | Starway | SUIVEZ-NOUS! | LinkedIn | Instagram | YouTube



FIONA : UN RAPPEL DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR NOS CÔTES

PHOTO : RADU CANADA / KRYSTIANE STEL

Les changements climatiques ont de plus en plus d'impacts sur nos côtes. Tandis que la réduction du couvert de glace augmente la vulnérabilité des côtes, l'intensité des tempêtes auxquelles elles font face est également en hausse. L'ouragan Fiona, qui a frappé les côtes québécoises en septembre dernier, nous rappelle l'importance de mettre en place des mesures d'immunisation pour protéger les rivages ainsi que les bâtiments et les infrastructures qui s'y trouvent.

Les côtes de la région maritime de l'est du Québec sont fortement exposées aux aléas climatiques. Les changements climatiques influencent le régime côtier de manière préoccupante et une multitude de phénomènes climatiques s'y combinent. La diminution des couvertures de glace limite la protection hivernale et l'augmentation du niveau de la mer intensifie la dynamique érosive. Les changements dans le régime des tempêtes viennent également modifier l'amplitude des vagues ainsi que la portée des ondes de crue.

RISQUES D'ÉROSION ET DE SUBMERSION CÔTIÈRES

Les deux principaux risques engendrés par les aléas climatiques pour les bâtiments et les infrastructures dans ces zones sont l'érosion et la submersion. L'érosion est une perte graduelle de sols qui entraîne le recul de la côte et l'abaissement des plages; ces reculs sont particulièrement importants lors de tempêtes. La submersion a lieu lorsque la hausse du

niveau de la mer et l'étendue des ondes de tempête viennent inonder des secteurs de la côte.

MESURES ENVISAGEABLES

Lorsque les aléas mettent en péril des bâtiments, des infrastructures ou la sécurité de la population, des mesures d'immunisation doivent être appliquées. Il n'est pas recommandé d'agir à la pièce : il faut avoir une approche globale qui limite les impacts sur les milieux naturels côtiers.

Des ouvrages rigides (murs de soutènement, enrochements ou rip-raps) protègent mécaniquement la côte et retiennent les sédiments. Les murs de soutènement peuvent être composés de bois, de béton ou de plaques de métal. Les enrochements et les rip-raps consistent à mettre en place un revêtement de pierre, le calibre de la pierre étant plus étalé et la pente du talus plus douce pour le rip-rap. Dans tous les cas, ces ouvrages doivent être calibrés par un ingénieur, à savoir que lorsque les vagues les frappent, leur énergie est réorientée à leurs extrémités et à leur pied, ce qui peut accélérer l'érosion des rives voisines et du pied de l'ouvrage.

Une autre stratégie est de rétablir l'équilibre sédimentaire de la zone à protéger. Ceci peut être fait par la mise en place d'épis qui permettront de retenir les sédiments transportés par les vagues, ou encore par une recharge de plage qui engraissera artificiellement la plage et augmentera sa capacité à protéger la côte en absorbant l'énergie des vagues. La recharge de plage a un aspect relativement naturel et a peu d'effets sur les rives voisines et le pied de l'ouvrage. La FQM collabore d'ailleurs avec le ministère de la Sécurité publique à la réalisation de nombreux projets de recharges de plage.

Autrement, la relocalisation des bâtiments et infrastructures vulnérables plus loin de la côte peut parfois être la meilleure solution d'immunisation.

L'intensité et la fréquence des tempêtes comme Fiona augmenteront dans le futur. Les communautés côtières devront s'adapter et les solutions d'immunisation devront être choisies judicieusement afin de protéger nos infrastructures et nos collectivités, tout en préservant les milieux naturels. ■

LA NÉCESSAIRE RÉFORME DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Avec l'enthousiasme croissant envers l'électrification des transports et les notions d'économie propre vient une hausse d'intérêt pour les minéraux critiques nécessaires à leur développement. La présence de ces minéraux, notamment le graphite, le cuivre et le lithium, mène à l'implantation de projets miniers dans des régions n'ayant pas un historique en la matière et où la population est plus dense. Cette situation est préoccupante autant sur le plan écologique que sur celui de l'acceptabilité sociale.

En 2013, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a souhaité répondre à cette préoccupation en modifiant la *Loi sur les mines* (Loi) en donnant aux MRC un rôle stratégique pour assurer une cohabitation harmonieuse entre l'activité minière et les autres utilisations du territoire. Celles-ci ont donc le pouvoir d'identifier des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) dans leur schéma d'aménagement. Or, comme le prévoit aussi la Loi, les TIAM doivent obtenir l'aval du gouvernement du Québec pour entrer en vigueur et le processus pour obtenir une telle approbation est si lourd, restrictif et coûteux qu'il vient mettre des bâtons dans les roues des MRC plutôt que de les soutenir dans la protection de leur territoire.

Les problèmes encourus par de nombreuses municipalités mettent en lumière la défaillance d'un système trop centralisé qui ne prend pas en considération les particularités locales et régionales ainsi que son inefficacité à protéger l'environnement. Les gouvernements de proximité sont les mieux placés pour assurer l'acceptabilité sociale et ainsi construire des bases solides pour l'implantation de projets miniers sur nos territoires.

Les nombreuses histoires d'implantation ratées faisant la manchette, force est de constater que l'approche extrêmement limitative, axée essentiellement sur l'exploitation de la ressource, adoptée par le MERN pour la mise en œuvre de cette mesure empêche une protection raisonnable et justifiée des territoires et des collectivités du Québec.

Une lettre ouverte¹, signée par le président de la FQM et 8 préfets de MRC concernées, publiée en septembre 2022, exprime la volonté de ceux-ci souhaitant que les décisions en matière de projets miniers soient le fruit d'un échange politique entre les ministres et les membres du conseil de la MRC. Cela permettrait de concilier les visions et les objectifs de tous quant à l'utilisation durable du territoire. Le schéma d'aménagement devrait donc concilier les priorités locales et nationales quant à la gestion du territoire, ce qui signifie la fin de la préséance archaïque de la *Loi sur les mines* et de la gestion centralisée du MERN sur le territoire des régions.

LE CAS DU MONT RIGAUD

Le cas du mont Rigaud démontre parfaitement l'incapacité du système actuel à répondre à son propre objectif. Joyau naturel, lieu de loisir prisé

de la communauté et pôle touristique majeur pour la région, le mont Rigaud, qui s'étend sur trois municipalités, est à la fois un lieu de biodiversité, un attrait récréotouristique et, surtout, une zone d'approvisionnement en eau pour les municipalités de la région dont la croissance démographique est en expansion.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges et la ville de Rigaud travaillent depuis plus de dix ans à planifier et à encadrer la protection du mont Rigaud en accord avec les études environnementales et dans une approche de développement durable. La MRC a révisé son plan d'aménagement et de développement en 2021 pour prendre en compte les études récentes et ainsi mieux protéger les secteurs à fort potentiel écologique. À ce jour, le schéma n'a toujours pas été approuvé par le ministère des Affaires municipales (MAM) et le MERN refuse d'interdire l'exploitation minière sur une importante partie du mont Rigaud et dans des zones de recharge des aquifères. Le MERN justifie son refus en citant que la montagne ne respecte pas les critères pour être reconnue comme un TIAM.

Depuis 2021, la MRC est confrontée à de multiples objections bien qu'elle ait démontré, en collaboration

avec des chercheurs universitaires, les risques liés à la sécurité de l'approvisionnement et à la qualité de l'eau potable pour les quelque 100 000 citoyens de la région qui s'y approvisionnent. Sans mentionner qu'à ce jour, la MRC et ses partenaires – dont fait partie le gouvernement du Québec – ont investi plus de 3,5 millions de dollars afin de protéger 329 hectares sur le mont Rigaud.

Le préfet de la MRC, M. Patrick Bousez, qualifie d'incompréhensible la décision du MERN : « On ne comprend pas qu'en 2022 la *Loi sur les mines* ait préséance sur la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les ministères se renvoient la balle et trouvent toutes sortes d'arguments pour qu'on abandonne. On nous dit que, de toute façon, il y a peu d'intérêt pour un projet dans notre région. S'il n'y a pas d'enjeu, pourquoi refuser sans cesse nos demandes? On se bat pour protéger le 1,6 % de notre territoire qui est le plus critique sur le plan environnemental, la source d'eau potable pour 18 de nos 23 municipalités et l'hôpital qui s'en vient, ça n'a aucun sens! On mérite mieux. En 2022, l'environnement doit avoir préséance et c'est vrai pour toutes les régions. »

Pour M. Bousez, cette bataille est menée pour assurer la résilience des ressources en eaux souterraines

pour les prochaines générations et pour éviter une potentielle catastrophe environnementale pour la région. La seule solution envisageable est la réforme du cadre législatif désuet.

UN CADRE LÉGISLATIF À REVOIR

La FQM représente les MRC et les municipalités auprès du gouvernement pour que celui-ci facilite la démarche de délimitation des TIAM et revisite la réglementation pour qu'elle tienne compte des préoccupations environnementales et régionales d'aujourd'hui. À ce titre, une rencontre de la commission permanente de l'énergie et des ressources naturelles s'est tenue afin de cibler les enjeux auxquels les membres de la Fédération font face et de formuler des recommandations concrètes pour réformer le processus en place.

Les entités locales et régionales doivent avoir plus de marge de manœuvre lors de l'identification de territoires incompatibles avec l'activité minière sur leur territoire. En misant sur l'expertise terrain du monde municipal et sa connaissance des enjeux locaux, le gouvernement augmenterait grandement la prévisibilité pour les communautés et les promoteurs, et limiterait du même coup les risques de conflits dans l'ensemble des territoires. Fortes de leur expérience,

les MRC et les municipalités locales ont démontré qu'elles sont en mesure de planifier leur territoire pour maximiser l'acceptabilité sociale des projets et le développement durable de leur territoire. Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour que l'exploitation minière se fasse en accord avec les préoccupations des communautés et pour mieux tenir compte des réalités spécifiques à chacune des régions. Il s'agit de la seule façon d'optimiser la gestion du territoire au Québec tout en assurant une utilisation durable de celui-ci. ■

<https://www.fqm.ca/lettres-ouvertes/on-doit-mettre-fin-a-la-presence-de-la-loi-sur-les-mines/>

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
 Québec 418 227-9777
 Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevalueurassurable.com
 www.spevalueurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant!**



RECONNU
PAR LES
ASSUREURS

Partout au Québec

RÔLE DE PREMIER PLAN JOUÉ PAR LES OMBE ET LEURS ENJEUX QUOTIDIENS : SOUVENT MÉCONNUS!

Les officiers municipaux en bâtiment et en environnement (OMBE) sont des acteurs de premier plan au sein des municipalités. Connaissez-vous toutefois leur véritable rôle et leurs défis quotidiens? Ils veillent à faire appliquer les règlements municipaux. Certes! Mais qu'en est-il de devoir jongler avec les nombreuses modifications législatives et de les expliquer aux citoyens et entrepreneurs débordant de projets créatifs ou en attente de développement?

Article rédigé par la
Corporation des officiers
municipaux en bâtiment et en
environnement du Québec



Jadis appelés inspecteurs municipaux, les OMBE portent plusieurs chapeaux. Ils agissent autant à titre de fonctionnaire anciennement responsable des chemins, des ponts, des routes et des cours d'eau, qu'à titre de personne désignée à la délivrance de permis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Ils sont également responsables de faire appliquer différentes lois provinciales, notamment le nouveau Régime transitoire, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Puisque la responsabilité d'application est déléguée aux municipalités, il revient aux OMBE de faire respecter et, surtout, d'expliquer aux différents intervenants les normes en termes de sécurité et d'environnement. Pour ce faire, ils doivent constamment se tenir à l'affût de l'entrée en vigueur de nouvelles lois et autres modifications apportées à des règlements pouvant avoir un impact sur la collectivité.

PASSION ET EMPATHIE

Passionnés d'urbanisme, les OMBE sont la porte d'entrée de la municipalité et accompagnent les citoyens dans leurs projets. Grâce à leur empathie, ils savent développer et tisser des liens de proximité et de confiance tout en restant rigoureux dans l'application des règlements.

Leurs tâches ne se limitent pas qu'à aider les citoyens individuellement; ils travaillent aussi à la salubrité, la sécurité et la qualité des bâtiments ainsi qu'à la protection de l'environnement. Ils sont devenus des piliers dans l'embellissement de la collectivité et de l'amélioration de la qualité de vie de la communauté.

Cela dit, malgré leur grande écoute et leur désir de collaborer, voyons quels sont leurs défis et enjeux.

UN FREIN AUX PROJETS VERTS?

Nous le savons, les citoyens sont de plus en plus écoresponsables et souhaitent participer à la lutte contre les changements climatiques. Prenons l'exemple d'un citoyen qui dépose un projet pour construire une serre avec des pneus usés en guise de fondation. Son idée est originale! Mais a-t-il le droit? A-t-il consulté les règlements municipaux pour s'assurer de la conformité de son projet? Probablement pas. Il revient donc à l'OMBE de cette municipalité d'intervenir et de lui expliquer les normes en vigueur.

D'autres exemples d'idées novatrices, mais pas nécessairement prévues au règlement de certaines

municipalités, pour l'instant, sont nombreux si l'on pense aux toits verts, aux jardins en façade et aux poules urbaines.

Il en va de même concernant l'ajout d'unités d'habitation accessoires (UHA), lesquelles représentent une solution de densification douce et une alternative à l'étalement urbain. Il serait judicieux de consulter un OMBE avant le début du projet. Non seulement la délivrance d'un permis sera indispensable si le zonage de la municipalité permet les UHA, mais, de plus, les OMBE sont les mieux placés et outillés pour penser aux détails pouvant entraîner des répercussions sur l'environnement. Par exemple, l'installation septique doit-elle être modifiée pour soutenir une deuxième résidence sur le même terrain?

En refusant de délivrer un permis, les OMBE peuvent parfois être perçus comme un frein à de nouvelles idées. Pourtant, ils accompagnent le citoyen avant et pendant l'élaboration du projet, et ce, même si la réglementation ne permet pas de le mettre en œuvre exactement comme la personne le souhaiterait.

La ligne est mince entre conseiller et accompagner. Les OMBE agissent donc à titre de facilitateur pour aider à mieux comprendre la réglementation en vigueur. Au lieu de refuser systématiquement la délivrance d'un permis, ils tentent d'expliquer les limites qu'impose le règlement pour que les citoyens explorent des pistes de solution. Toutefois, selon la complexité du projet ou du règlement, ce n'est pas toujours possible.

L'OMBE sert souvent de rempart entre les désirs des citoyens et les orientations des élus-es. Dans ce contexte, il faut comprendre que son rôle n'est pas facile.

DÉFIS QUOTIDIENS

Les OMBE appuient les municipalités et les MRC dans l'application des règlements municipaux, régionaux et d'urbanisme et, de plus en plus, de règlements provinciaux.

Les changements réglementaires abondent depuis quelque temps et, pour s'adapter aux nouveautés, les OMBE doivent revoir leurs façons de faire et de travailler. Sans énumérer toutes les modifications récentes ou celles à venir, on ne peut passer sous silence l'entrée en vigueur, en mars dernier, du Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, lequel a été mis en œuvre à travers plusieurs règlements, notamment le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles, pour ne nommer que ceux-là.

Les OMBE appuient les municipalités et les MRC dans l'application des règlements municipaux, régionaux et d'urbanisme et, de plus en plus, de règlements provinciaux.

Les OMBE sont d'avis que le Régime transitoire apporte une complexité supplémentaire à l'exercice de leurs fonctions, mais qu'ils doivent jongler avec celui-ci. Cette réalité doit être prise en compte par les élus-es dans les échos qu'ils peuvent recevoir des citoyens. Ainsi, malgré les outils ministériels à leur disposition, ce régime a rendu le travail des OMBE plus complexe et leurs tâches plus pointues.

En outre, afin d'assurer la qualité des services aux citoyens ou pour éviter des situations malencontreuses, les OMBE doivent être formés, qualifiés et à l'affût de tout développement dans leur domaine. Un règlement, c'est vivant! Il peut être appelé à changer, tout comme les fonctions de l'OMBE qui ne cessent d'évoluer. Nous pouvons être fiers du rôle qu'ils accomplissent quotidiennement dans nos municipalités. ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans

MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE : IMPUTABILITÉ, EFFICACITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'adoption du projet de loi n° 65 en 2021 et l'entrée en vigueur du règlement sur la modernisation du système de collecte sélective en juillet 2022 ont concrétisé la mise en place d'un nouveau système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP); le but étant de mieux récupérer et recycler les produits ainsi que d'améliorer la performance environnementale et le développement de l'économie circulaire.

Cette nouvelle approche implique que la responsabilité des entreprises ira dorénavant au-delà du financement de la collecte sélective, comme c'est le cas présentement dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective municipale, à un organisme de gestion désigné par le gouvernement,

Éco Entreprise Québec (ÉEQ). Celle-ci sera responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble du territoire, de leur récupération jusqu'à leur recyclage. La transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une

approche de REP se fera graduellement de 2022 à 2024 avec un plein déploiement en 2025.

Pour ÉEQ, qui existe depuis 2005 et qui possède une expertise pointue en ce qui a trait à la gestion des matières recyclables, cette réforme est attendue depuis plusieurs années. Le nouveau rôle qui lui



est assigné lui permettra de passer à un niveau supérieur en tant qu'organisme de gestion désigné. Les entreprises productrices des produits ciblés auront dorénavant les leviers nécessaires pour améliorer le système de collecte sélective.

PREMIÈRES ÉTAPES

M. Philippe Cantin, vice-président, Affaires publiques et relations gouvernementales chez ÉEQ, assure que son organisme a la ferme intention d'agir à titre de partenaire des MRC et des municipalités : « Nous n'avons pas la prétention de connaître la réalité des régions mieux que les organisations municipales, nous avons absolument besoin d'elles pour bien faire les choses et nous croyons que toutes y trouveront leur compte ».

Les MRC devraient déjà avoir reçu des communications de la part de ÉEQ puisque celle-ci doit récolter les données nécessaires à la préparation des ententes, notamment les informations relatives aux contrats municipaux déjà en place. Un comité de concertation a aussi déjà été mis en place afin de faciliter les échanges entre les différentes parties. Vingt-quatre délégués municipaux, issus de chaque région administrative, y siègeront pour avoir un portrait d'ensemble des besoins à travers le territoire. En plus des représentants des MRC et des municipalités, on y retrouvera les régies intermunicipales et des experts du milieu. Le comité servira à accumuler le plus d'information possible en amont afin de déterminer les conditions gagnantes et les défis anticipés pour chacune des propositions émises par ÉEQ.

FACILITER LE TRAVAIL DES ORGANISATIONS MUNICIPALES

Les organisations municipales demeureront le point de contact pour les citoyens, en tant que partenaires d'ÉEQ pour faciliter le service de première ligne. Toutefois, leur rôle sera amené à changer considérablement. En effet, elles deviendront un

fournisseur engagé par ÉEQ pour fournir des services de proximité aux citoyens, notamment la collecte, le transport et le service à la clientèle. Ces activités seront encadrées par des ententes de partenariat avec ÉEQ, laquelle est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer ce système modernisé dans le respect des obligations réglementaires.

Dans la nouvelle approche, ÉEQ aura la responsabilité de gérer la rédaction des devis et des ententes contractuelles, lesquels seront concertés pour l'ensemble du Québec. Puisque celle-ci n'est pas gérée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), elle peut exiger plus que les municipalités dans ses ententes contractuelles. Ainsi, les prochains contrats avec les centres de tri les obligeront à divulguer les informations relatives aux acheteurs pour qu'il soit possible de tracer les matières quand elles quittent les centres. Il sera également ajouté aux contrats l'obligation qu'un pourcentage des matières soit recyclé localement. À terme, ÉEQ souhaite également uniformiser la liste de matières acceptées pour l'ensemble du Québec afin de faciliter la collecte et la communication avec la population.

Le régime compensatoire actuellement en vigueur est problématique en raison du délai de traitement des factures. Dans le nouveau système, ÉEQ assure que toutes les dépenses issues des ententes contractuelles seront payées de façon standard, c'est-à-dire dans un délai maximal de 90 jours. Cela facilitera grandement les processus budgétaires municipaux.

Selon M. Cantin, l'ensemble de ces changements facilitera également la promotion de la collecte sélective auprès du public. Des outils de communication centralisés et des données complètes et à jour permettront sans doute de favoriser l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population au sujet des matières résiduelles.

AMÉLIORER LES COÛTS ET L'EFFICACITÉ

Pour en arriver à un système qui profite à tous et à une gestion efficace, il est essentiel de réduire le nombre de contrats, qui s'élève actuellement à plus de 500 à l'échelle du Québec. ÉEQ souhaite que cela se fasse par l'élaboration d'ententes-cadres contractuelles. Le principe est le même que pour le partage d'autres services déjà en place, tel que la police et les services d'incendie. Les plus petites municipalités partagent le coût des services entre elles ou avec leur MRC pour réduire le nombre d'ententes à gérer. Favoriser la communication entre les organisations permettra de trouver les points communs et de s'en servir pour élaborer des solutions, afin d'ainsi améliorer les coûts et l'efficacité du système.

Bien sûr, les contrats doivent refléter les réalités de chacun, qui seront établies au préalable dans le cadre du comité de concertation. L'objectif étant d'alléger la gestion autant pour les organisations municipales que pour ÉEQ, aucune décision unilatérale ne sera prise.

Beaucoup d'actions sont prévues en très peu de temps; ÉEQ et le gouvernement doivent mettre en place les ressources et les outils pour y arriver. Afin de guider les organisations municipales, le gouvernement a mis à leur disposition un guide¹ résumant les modalités et les dates à respecter pour l'octroi de contrats de collecte sélective, en plus de proposer des pratiques recommandées dont elles devraient tenir compte d'ici 2025. ■

¹ www.recyv-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/modernisation-coll-sel-comment-s-y-preparer-fr.pdf

NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHCAVOCATS.CA

ANDRÉ COMEAU	JEAN HETU	PAUL WAYLAND	LOUIS BÉLAND	STEVE CADRIN	RINO SOUCY	JEAN-FRANÇOIS GIRARD	CAROLINE CHARRON
ALEXANDRE LACASSE	ANDRÉ GIROUX	PIERRE G. HÉBERT	SIMON FRENETTE	SANDRA DAUDELIN	ANTHONY FREJJI	MATHIEU TURCOTTE	CHRISTOPHE BRUYNINX

! Lettres attachées



Animé par
Nicolas Ouellet



Artiste invitée
Catherine Trudeau

7 janvier 2023 • 13 h

**Bibliothèque
de Sainte-Thérèse**
Diffusé en direct dans les
bibliothèques participantes



Artiste invité
Webster

4 mars 2023 • 13 h

**Bibliothèque
de Saint-Donat**
Diffusé en direct dans les
bibliothèques participantes

lettresattachees.ca

DES INITIATIVES REMARQUABLES AUX QUATRE COINS DU QUÉBEC

Chaque année, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) décerne le Prix Leadership municipal, visant à récompenser un projet structurant remarquable. Les projets à caractère culturel, social ou économique sont évalués, notamment, sur leurs aspects mobilisateur et inclusif ainsi que sur leur contribution à la revitalisation de la communauté. Découvrez les inspirantes candidatures reçues cette année, autres que les trois finalistes.

CAP-SANTÉ : CRÉER UN LIEU DE RASSEMBLEMENT ET DE DIFFUSION

La Ville de Cap-Santé a transformé le presbytère, dont elle est propriétaire depuis 2018, en un lieu où se côtoient service de restauration, information touristique, boutique, diffusion des arts et quelques organismes. Pour l'aider à développer le plein potentiel de ce bâtiment d'attrait patrimonial situé au cœur de la

magnifique Place de l'Église, la Ville de Cap-Santé a fait appel aux services de l'organisme Rues Principales et mené une consultation auprès de ses citoyens.

Le projet L'Escale du Roy, complété en juin 2022, répond ainsi à plusieurs souhaits formulés. La communauté artistique de Cap-Santé bénéficie de l'espace Vitrine à l'étage pour mettre en valeur et faire rayonner sa créativité. Des organismes,



L'espace Vitrine, où la communauté artistique de Cap-Santé peut exposer ses œuvres.



Le restaurant Le Caféier installé au sein du projet L'Escale du Roy de Cap-Santé.

soit la Fabrique, la Société d'histoire et le comité touristique et du Patrimoine, y occupent des bureaux. Un restaurant, Le Caféier, vient combler le besoin d'un lieu de restauration où se rassembler et procure de l'emploi à des étudiants. La boutique l'Escale, qui diffuse également de l'information touristique régionale, fait une place importante aux artisans locaux et aux créations réalisées par les membres du Cercle de Fermières de Cap-Santé.

La conversion du presbytère contribue à la vitalisation et au dynamisme économique de la région, notamment par la création d'une dizaine d'emplois, la mise en valeur du travail d'une vingtaine d'artistes et artisans ainsi que par l'aménagement d'une cour extérieure dans laquelle se tiendront des activités de médiation culturelle destinées à la population. La réponse enthousiaste des producteurs locaux, des artistes et des artisans lors de l'appel pour la boutique et la Vitrine démontre que ce projet est mobilisateur.

MRC DES LAURENTIDES : REVITALISER UN PARC SUR UNE TERRE PUBLIQUE

Dans le but de conserver la vocation publique de ce qui était jadis la pisciculture de Saint-Faustin (aujourd'hui Mont-Blanc) située sur les terres du domaine de l'État, la MRC des Laurentides a démontré que malgré le cadre strict des lois et règlements qui régissent les terres publiques, il est possible de former des partenariats et alliances avec les ministères et des entreprises afin de redonner accès aux citoyens à un lieu qui a été fort fréquenté pendant près d'un demi-siècle, soit de 1938 jusqu'au début des années 1990, lorsque la pisciculture a fermé ses portes. Ce projet fait de la MRC une pionnière pour un projet de ce type.

Le site abrite plusieurs bâtiments de pierre et bassins d'élevage ainsi que des murets de maçonnerie sur des centaines de mètres, lui conférant un cachet unique et une valeur patrimoniale exceptionnelle. À la suite de la fermeture du site il y a une trentaine d'années, les constructions n'ont pas été entretenues et se sont détériorées. La MRC des Laurentides y a injecté quelque 4,3 millions de dollars pour leur conservation et souhaitait alors trouver une formule permettant de générer les revenus nécessaires à sa pérennisation et à son entretien, au bénéfice des générations futures.

Ainsi, les bâtiments restaurés du parc accueillent des locataires dont les activités permettent la mise en valeur de cette richesse. Leur présence contribue à attirer des visiteurs de partout dans ce lieu où se côtoient activités récréotouristiques et espace public pour profiter de la nature. De plus, la MRC a bénéficié de l'accompagnement de la Société d'histoire de Saint-Faustin afin de faire revivre l'histoire sous différentes formes au sein des bâtiments. Les prévisions font état de quelque 400 000 entrées annuelles dans ce lieu ouvert à l'année, ce qui se traduira en retombées économiques pour des entreprises du milieu ainsi que pour une cinquantaine d'employés.

L'Ancienne pisciculture et le Sentier des cimes Laurentides ont ouvert leurs portes en juillet dernier. L'offre d'activités y est variée : pique-nique près du grand bassin, marche dans les sentiers parcourant la terre publique, visite du Sentier des cimes, découverte des produits du terroir et des forêts au café boréal Gourmet Sauvage.

MRC DES LAURENTIDES : UNE POPULATION CO-ACTRICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Préserver la quiétude et la sécurité d'un milieu de vie, c'est l'affaire de tous. En ce sens, la MRC des Laurentides a instauré un programme reconnaissance aux citoyens. Sur une base annuelle, la MRC remet des distinctions honorifiques (médailles et certificats officiels) à des citoyens et citoyennes, à un regroupement de personnes ou une association, à une organisation sans but lucratif ou à un organisme public, parapublic ou privé afin de souligner une action méritoire. Ces actions peuvent être de prévenir la criminalité, d'aider des victimes d'actes criminels, de sinistre ou de tragédie, d'avoir une attitude inspirante en matière de sécurité dans son milieu et une influence dans la communauté, ou encore de contribuer à secourir quelqu'un en situation de danger. Les lauréats sont choisis en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Centre des services scolaires des Laurentides, les écoles primaires, secondaires et collégiales ainsi que les organismes communautaires.

En encourageant ainsi les citoyens et citoyennes à être des co-acteurs dans la protection de la sécurité publique, le projet de la MRC des Laurentides renforce le sentiment d'appartenance envers leur service de police et vice-versa. De plus, ce réel partenariat permet la mise en place de stratégies de sécurité publique établies en fonction des priorités locales ou régionales, dans une vision d'avenir d'un service de police de proximité. Puisque les agents de la paix ne peuvent être partout à la fois, ce programme de reconnaissance leur permet d'humblement remercier les personnes pour leur implication à créer un milieu plus sécuritaire.

Un volet jeunesse est intégré au programme pour souligner l'apport des élèves qui posent des actes dignes de mention dans leur communauté étudiante ou dans leur milieu. À titre d'exemple, une étudiante a reçu la mention honorifique pour avoir amorcé la création d'un cours de sauvetage aquatique destiné aux enfants. Un autre étudiant a reçu le mérite pour ses implications et idées visant à contrer l'intimidation.

MRC D'ABITIBI-OUEST : LA GRANDE SÉDUCTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN SOINS DE SANTÉ

En 2021, la MRC d'Abitibi-Ouest voyait l'offre de service en santé grandement diminuée sur son territoire : fermeture de la pédiatrie, réduction de 50 % des lits en soins intensifs et en courte

durée. Celle-ci a donc relancé son comité vigilance en santé. Après une rencontre avec le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, il est convenu de travailler conjointement à identifier et implanter des solutions. L'objectif : renforcer l'attraction, la fidélisation et l'installation permanente de nouveaux professionnels. Place à *La grande séduction* version abitibienne.

En lançant le message très clair que la communauté d'Abitibi-Ouest peut transformer une situation de crise en opportunité de changements, d'améliorations et d'affirmations, l'initiative a rassemblé divers partenaires qui apportent une contribution significative et assument un leadership dans un ou des volets du projet. De la recherche de logement pour un nouvel arrivant jusqu'à la création de services de garde éducatifs en milieu familial, toutes les avenues sont travaillées, sans pour autant se substituer au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue dans le recrutement et le versement de bourses et incitatifs. La MRC souhaite par ce projet se monter proactive et inciter à la mise en place de solutions innovantes, notamment avec la création d'un fonds territorial de mesures incitatives pour le développement de nouveaux services de garde en milieu familial.

La Grande Séduction, c'est nous! a déjà des retombées : de jeunes personnes suivront la formation collégiale en soins infirmiers directement dans la MRC d'Abitibi-Ouest, 19 infirmières en provenance d'Afrique du Sud arrivaient à l'automne avec leur famille, ce qui représente 51 nouveaux arrivants. Il est également prévu que cinq autres professionnels de la santé s'installent sur le territoire de la MRC. Ce projet rassembleur a permis d'amasser près d'un million de dollars, de créer une cohorte collégiale, de mettre en relation les chercheurs d'hébergement et l'offre disponible, et bien plus encore. Tout ça dans une communauté de quelque 20 000 habitants répartis dans 21 municipalités établies sur un vaste territoire.

MRC DE MONTCALM : UNE APPLICATION MOBILE POUR LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

La MRC de Montcalm compte l'un des plus faibles taux de diplomation de la région de Lanaudière et du Québec. Ainsi, la réussite éducative des jeunes s'est retrouvée au cœur des priorités de la MRC. La stratégie adoptée : intervenir activement auprès des jeunes, et ce, avant leur entrée à l'école. De là est née l'application mobile gratuite *L'Art d'apprendre, c'est Chouette!*, mettant en vedette

des artistes montcalmois. Par des animations divertissantes et stimulantes, l'application favorise la préparation des enfants à la maternelle en vue de favoriser leur réussite éducative.

L'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques apporte non seulement des bienfaits pour le développement global de l'enfant, mais lui permet aussi de diversifier ses champs d'intérêt et de le préparer pour les nombreux défis à venir dans son parcours éducatif et à la vie en société.



La MRC de Montcalm a mis sur pied l'application gratuite *L'Art d'apprendre, c'est Chouette!* pour rejoindre les jeunes avant même leur entrée sur les bancs d'école.

Développée en collaboration avec différents partenaires régionaux, l'application a été réfléchi pour s'intégrer dans la routine des garderies, des centres de la petite enfance ainsi que de la maison. Le visionnement d'une capsule d'animation sert alors d'élément déclencheur avant la période de jeu libre ou permet d'introduire des activités complémentaires.

Le projet a rallié la communauté montcalmoise en mettant à contribution des enfants, des CPE et des artistes. Visant d'abord les familles défavorisées du territoire, l'application *L'Art d'apprendre, c'est Chouette!* suscite l'intérêt des organismes en francisation, qui y voient un outil complémentaire à leur manière d'œuvrer auprès des nouveaux arrivants. De plus, des résultats à la suite de l'utilisation de l'application ont déjà été remarqués par des éducatrices qui ont constaté chez les enfants une amélioration du langage, de la motricité fine et de la créativité ainsi qu'un éveil de leur curiosité et de leur intérêt pour apprendre de nouvelles choses.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL : UN SERVICE DE TRANSPORT RÉGIONAL LARGEMENT BONIFIÉ

Depuis avril 2022, la population de la MRC de Pierre-De Saurel bénéficie d'un service de transport régional bonifié. Tout d'abord, la MRC avait demandé aux municipalités de son territoire de lui déléguer leurs compétences en matière de transport, ce que l'ensemble des municipalités a accepté. Par la suite, la société de transport collectif (STC) de Pierre-De Saurel a été mandatée pour élaborer un plan de transport régional intégrant plusieurs modes de transport sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Des consultations ont été menées auprès de la communauté, puis la STC de Pierre-De Saurel s'est vu confier la mise en place et la gestion des opérations quotidiennes de ce plan de transport régional.

Ainsi, l'ensemble des municipalités urbaines et rurales ont accès à un service de transport à la demande, permettant non seulement des déplacements vers la ville-centre, mais aussi entre les municipalités rurales. Des services d'autobus à ligne fixe à l'intérieur de la ville de Sorel-Tracy se

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE

Possédant plus de **16 places d'affaires** réparties dans **8 régions** du Québec, Cain Lamarre a la capacité d'offrir une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux. Ce sont plus de **25 professionnels** en droit municipal et de l'environnement qui composent, au quotidien, avec plusieurs lois particulières et qui s'assurent de faire respecter ces règlements devant les instances judiciaires appropriées, afin de répondre aux besoins de leur clientèle.



CAIN LAMARRE

PRÈS POUR ALLER LOIN | CAINLAMARRE.CA

sont également ajoutés au service de transport à la demande déjà offert et les services interrégionaux vers le terminus de Longueuil ont aussi été bonifiés de façon marquée.

En favorisant une mobilité régionale dans tous les axes de la MRC et à l'extérieur de celle-ci, en misant sur un transport collectif en accord avec les besoins des gens, la MRC de Pierre-De Saurel augmente le pouvoir d'attraction et de rétention des étudiants, des aînés, des travailleurs et des familles. Ce plan de transport collectif facilite l'accès aux services et activités pour les personnes qui n'ont pas de voiture. Elle permet de briser l'isolement, représente un facteur d'attraction pour les employeurs dans leur défi de recrutement de main-d'œuvre et dynamise la région.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE : UN JARDIN OÙ POUSSE LA COHÉSION SOCIALE

En juin dernier, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste inaugurerait un nouveau pavillon à usages multiples sur le terrain de l'hôtel de ville (ancien presbytère) permettant ainsi de mettre en valeur et d'optimiser l'utilisation d'un espace au cœur du centre villageois. L'emplacement, qui sert de jardin communautaire depuis une dizaine d'années, porte le nom de Nouveau jardin du curé.

Puisque cet espace servait souvent aux enseignants de l'école de l'Amitié et que la Municipalité souhaitait offrir aux enfants un lieu d'enseignement extérieur mieux adapté pour tous les bienfaits que ce type de pédagogie apporte,



Le nouveau pavillon à usages multiples permet de faciliter l'enseignement extérieur pour les enseignants et les élèves de l'école de l'Amitié.

un pavillon a été construit sur le site. Dans la foulée des travaux, l'ensemble de l'espace a été réorganisé en aménagement nourricier. Les lieux servent ainsi à sensibiliser et initier les visiteurs à



Le Nouveau jardin du curé, un jardin communautaire existant depuis une dizaine d'années, a été réaménagé à l'occasion de la construction d'un pavillon extérieur à usages multiples sur le terrain de l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

l'agriculture dans un environnement accessible à l'ensemble de la population.

Le lieu où sont situés le pavillon et son nouveau jardin du curé est fort achalandé dès que le printemps arrive, notamment par les cyclistes et les touristes qui viennent y faire une pause. Pendant l'été, des centaines de citoyens viennent y cueillir des légumes. Il était donc important pour la Municipalité d'y ajouter une vocation communautaire en plus de celle éducationnelle. Ateliers sur l'agriculture urbaine, activités culturelles, spectacles, concerts, marché public, cinéma en plein air et même cérémonies de mariage peuvent s'y tenir.

Ce projet pour la communauté a été réalisé par la communauté alors que ce sont mobilisés bon nombre d'entreprises et de fournisseurs locaux afin de le rendre possible malgré un budget limité.

SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON : INVESTIR DANS UNE INFRASTRUCTURE QUI FAIT ÉMERGER DES PROJETS STRUCTURANTS

Depuis les dernières années, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a entrepris un virage visant à redynamiser son territoire en donnant à la population des lieux et des occasions pour profiter de son milieu de vie. Le réaménagement d'un site

autrefois exploité par un camp de vacances en y créant le parc du Faubourg, un lieu multifonctionnel accessible à l'ensemble de la population, est un exemple tout à fait représentatif de ce virage. Il suscite tellement d'engouement dans la communauté que des projets y prennent naissance.

L'accès à des sentiers et l'aménagement d'aires de repos et d'espaces de services dans les parcs sont des éléments mentionnés dans la plus récente politique familiale de la municipalité. La volonté de développer le parc du Faubourg représentait donc une occasion de répondre à cette demande issue



Le 137^e groupe Scout Le Bac de Saint-Lambert-de-Lauzon peut profiter des nouvelles installations du parc du Faubourg.

de la communauté. Ajout d'équipements sportifs (terrains de soccer), réhabilitation de sentiers forestiers maintenant accessibles, aménagement d'un pavillon de services et d'aires de rassemblement font partie de ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant. Dans une deuxième phase, des aires de détente pour aînés près du cours d'eau et un parc canin viendront également répondre à des besoins exprimés par la communauté.

Le réaménagement du parc a également suscité de l'intérêt de la part du milieu. D'abord, le 137^e groupe Scout Le Bac de Saint-Lambert-de-Lauzon utilisait déjà le boisé du site pour ses activités régulières. En participant à son aménagement, il maximise son rayonnement auprès des jeunes Lambertins, qui découvrent les sentiers que le groupe a aménagés et peuvent apercevoir à proximité le camp de base.

Le personnel de l'École du Bac, établissement de niveau primaire, a également été inspiré par les aménagements réalisés et les commodités du pavillon de service. Appui municipal et subventions diverses ont permis à l'initiative l'École nature du Faubourg de voir le jour. Ainsi, depuis février 2022,

140 élèves reçoivent une partie de leur formation scolaire en plein air.

La réponse enthousiaste de l'ensemble de la population aux activités, telles que la randonnée aux flambeaux et la semaine de relâche, démontre

que le parc du Faubourg est un ajout de choix pour la communauté. ■



Des activités tel que du traîneau à chiens sont organisées lors de la semaine de relâche, permettant à toute la population de Saint-Lambert-de-Lauzon de profiter des nouveaux aménagements du parc du Faubourg.

BÉLANGERS SAUVÉ

AVOCATS

**Solidement ancré dans la tradition.
Résolument tourné vers l'avenir.**

**Leader depuis plus de 50 ans,
notre équipe conseille les entreprises
et les organismes publics à travers le pays.**

Municipal | Assurances | Travail

Montréal 514 878.3081 Trois-Rivières 819 379.1221 Joliette 450 755.3081



Josée Desharnais
 Coordonnatrice au développement local et régional
 Fédération québécoise des municipalités

IMMIGRATION : LE RÔLE DES MRC ET DES MUNICIPALITÉS

L'accueil des immigrants est un projet régional concerté entre différents acteurs clés locaux, soient les élus-es, les organismes communautaires et le milieu économique, travaillant ensemble à la mise en œuvre d'un continuum de services pour l'attraction, l'accompagnement et la rétention des nouveaux arrivants, leur permettant en autres de se loger, travailler, vivre, s'épanouir et entreprendre dans la région. En précisant clairement les rôles qu'elle entend exercer en complémentarité avec ses partenaires, la municipalité devient proactive et assume ses responsabilités concrètes en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle. Une saine coordination entre les différents acteurs favorise l'intégration réussie des personnes immigrantes. D'ailleurs, plusieurs MRC se sont dotées d'une politique d'accueil et d'intégration ou d'une politique en matière de diversité ethnoculturelle, dans l'objectif d'avoir une stratégie distincte pour s'adapter aux enjeux liés à l'immigration et favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes, tout en impliquant dans cette politique les organismes d'accueil. Ces organismes communautaires dédiés à l'intégration des personnes immigrantes sont des partenaires incontournables du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), de Services Québec, mais également pour les MRC et les municipalités.

Il est nécessaire de préparer les milieux où les personnes immigrantes vont s'établir. Pas uniquement les employeurs et les organismes d'accueil, mais aussi les municipalités, les élus-es, les services, etc. L'avenir économique des régions dépend directement de sa capacité à recruter des immigrants et à les conserver. La régionalisation est une richesse collective économique très importante, mais également une richesse collective sociale et culturelle qui apporte beaucoup aux régions. Les municipalités sont en première ligne pour l'accueil et l'intégration des immigrants dans leur communauté.

La régionalisation est un projet de vie, un choix de vie et un milieu de vie pour la personne immigrante et sa famille. Pour accueillir, il faut que la municipalité et la MRC soient accueillantes, alors mobilisons le milieu municipal!

EXEMPLE DE LA MRC DE LA MATANIE

Dans le cadre du 80^e congrès de la FQM en septembre dernier, nous avons assisté, lors d'un atelier d'information, à une présentation qui nous a démontré une saine collaboration entre les élus-es et un organisme d'accueil. Il a été question de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique et d'un plan d'action : *Attractivité, accueil, intégration et pleine participation des personnes immigrantes et minorité ethnoculturelle en Matanie pour 2022-2025*. M. Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie et maire de Sainte-Félicité, accompagné de M^{me} Annie Veillette, directrice générale du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM),

nous ont présenté des actions concrètes en accueil et enracinement pour les personnes immigrantes par les milieux municipaux. Le SANAM a été créé et soutenu par le milieu, dont la MRC comme fiduciaire pendant plusieurs années et continue de soutenir le développement de l'organisation de manière financière, stratégique, politique et humaine.

Le plan d'action de la MRC de La Matanie est composé de 4 axes principaux, soit de mobiliser et engager les partenaires dans le développement d'une communauté accueillante et inclusive, de développer la concertation pour l'attractivité de La Matanie auprès des différentes catégories de personnes immigrantes, de bonifier et déployer les services d'accueil et de soutien à l'installation des personnes immigrantes et finalement, de mettre en place les conditions favorables à l'intégration, l'enracinement et la pleine participation des personnes immigrantes. « Ce document se veut un outil de proximité, concret,

évolutif et adaptable en tenant compte des défis démographiques qui sont les nôtres, mais également des enjeux économiques, sociaux et interculturels spécifiques au territoire». ¹

GUIDE – ASTUCES ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ACCUEIL À L'INTENTION DES MUNICIPALITÉS

Pour la réussite d'un établissement durable, les élus-es doivent jouer formellement leur rôle de premier plan, que ce soit de participer aux cérémonies civiques annuelles pour accueillir les immigrants, expliquer le rôle de l'élu-es et ses responsabilités, impliquer les personnes immigrantes à la vie sociocollective ou de créer des espaces de rencontre pour favoriser le maillage et la qualité de vie des personnes immigrantes et ainsi créer un sentiment d'appartenance. À titre d'élus-es, d'acteurs et actrices du monde municipal, vous pouvez vous questionner sur les actions que vous faites actuellement ou que vous pourriez faire pour améliorer l'accueil et l'enracinement des personnes immigrantes dans votre communauté. Le SANAM vous propose le guide *Pour un accueil réussi partout en Matanie* duquel vous pouvez vous inspirer. Ce guide est une source d'information qui vous permettra d'examiner en

12 questions l'accueil des immigrants, de vous proposer des idées et des astuces, peu importe la taille de votre municipalité.

D'autres outils fort utiles sont les *Fiches d'information et d'accueil*, 19 fiches thématiques destinées aux personnes et familles immigrantes pour faciliter leur installation et leur intégration en Matanie. Ces fiches abordent la vie courante québécoise, notamment la sécurité (le travail des policiers), la prévention des incendies, les valeurs communes et l'intégration, l'habitation et même le tri des ordures et du recyclage.

Pour consulter ces outils, visitez le sanamatanie.org/outils-et-documents.

LA FQM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC UNISSENT LEURS FORCES POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES EN RÉGION

Nous le savons, l'intégration en région passe en partie par le partage de la langue commune. La connaissance du français est aussi un facteur important d'une intégration réussie. La FQM a procédé, en octobre dernier, au 2^e appel à projets de l'initiative Accueillir en français, un programme de promotion et de valorisation du français auprès des personnes

issues de l'immigration dans les communautés. Un comité de sélection se réunira pour évaluer les projets reçus. Parmi les critères d'évaluation figurent la pertinence, la qualité et la créativité du projet. Seront également évalués son aspect mobilisateur ainsi que son réalisme. L'aide accordée pourra couvrir 75 % du coût admissible du projet, jusqu'à concurrence de 5000 \$. Lors du premier appel à projets, la FQM a accordé un financement de plus de 85 000 \$ répartis entre 15 projets.

La date limite pour le dépôt des projets est le 31 janvier 2023. Pour plus d'informations, consultez le fqm.ca/projets/accueillir-en-francais. ■

¹ « Plan d'action Attractivité, accueil, intégration et pleine participation de la MRC de La Matanie ».

La FQM remercie Mme Annie Veillette, du SANAM, pour le partage des outils et documents.

L'ÉLEVAGE PORCIN AU QUÉBEC : INNOVANT ET CRÉATEUR DE RICHESSE



80%

du porc consommé au Québec est local

25%

moins de GES produits que les autres exportateurs de porcs

45%

moins d'eau consommée que les autres exportateurs de porcs

Un élevage porcin s'installera sur le territoire de votre municipalité ?
Nous pouvons vous accompagner afin d'en connaître davantage sur notre élevage.
relationsgouvernementales@leseleveursdeporcs.quebec
450 679-0540

Les Éleveurs
de porcs du Québec



Louise Leclerc, LL.L.
Cheffe des opérations d'assurance
Fonds d'assurance des municipalités du Québec

LES AFFAIRES LITIGIEUSES DES MUNICIPALITÉS ENTRE BONNES MAINS

La création du Service juridique dédié aux affaires litigieuses du Fonds, composé d'une équipe d'avocats spécialisés en litige, était une des priorités du conseil d'administration de la FQM et constitue une étape de plus dans la mise sur pied d'une organisation plus performante que jamais. Ce nouveau service juridique vient s'ajouter au Service d'assistance juridique déjà en place depuis quelques années, qui soutient les membres dans la prévention des sinistres. Sa création est le résultat de la volonté soutenue de la FQM d'offrir au monde municipal les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins grandissants tout en respectant ses enjeux spécifiques.

UN ATOUT DE PLUS POUR LES MUNICIPALITÉS ASSURÉES

Pour les Municipalités assurées, l'ajout de ce service au sein du Fonds est un atout indéniable. Le fait de traiter les dossiers litigieux au sein même de l'organisation apporte de nombreux avantages. Par sa nature, le nouveau service travaille de concert avec le Fonds et sa mise sur pied permettra aux assurés d'accéder à une approche cohérente, fluide et personnalisée pour l'ensemble des étapes du traitement d'un dossier judiciairisé. De plus, cette nouvelle équipe sera composée d'avocats spécialisés en litige, dont la pratique est axée sur les problématiques juridiques rencontrées par les municipalités. Étant entièrement dédiés à la représentation des municipalités, ces

Les activités des organisations municipales les amènent souvent à devoir faire face à des poursuites. Chute sur un trottoir ou erreur dans l'émission d'un permis, les risques sont nombreux. Dans un souci d'amélioration continue de son offre de services, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) déploie un service des affaires litigieuses; le Service juridique du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds), qui traitera les poursuites intentées contre les municipalités.

avocats profiteront d'un contact privilégié et continu auprès de celles-ci, leur permettant d'être au fait de leurs réalités et de leurs besoins.

En combinant les connaissances acquises par l'entremise du Service des affaires litigieuses, du Service d'assistance juridique et du Service de l'indemnisation, le Fonds pourra bénéficier d'un portrait détaillé de la sinistralité affectant le monde municipal. En associant cette connaissance à l'expertise de souscription déjà bien établie, le Fonds sera encore mieux outillé pour déployer des produits et des services permettant de toujours mieux prévenir les sinistres et de protéger les organisations municipales, et ce, à des conditions avantageuses pour celles-ci. Cela permet également d'améliorer encore davantage la connaissance des intervenants, qui se retrouvent maintenant centralisés. Ainsi, la relation de confiance entre les assurés et l'équipe du Fonds devient encore plus solide. Les municipalités

sont maintenant soutenues de A à Z dans le règlement de leurs sinistres.

Représentant un autre privilège offert aux Municipalités assurées, le Service juridique dédié aux affaires litigieuses du Fonds s'arrime à l'ensemble de l'offre dispensée par l'équipe multidisciplinaire de la FQM. Depuis plusieurs semaines déjà, le Service les accompagne avec tout le professionnalisme requis et, comme toute relation avocat-client, il est certain que la confidentialité demeure une priorité absolue.

Un des principaux avantages découlant de la création du Fonds est de permettre à ses assurés de profiter de l'expertise transversale offerte par la Fédération. Les organisations municipales peuvent compter sur une équipe cumulant une expertise inégalée en matière d'enjeux municipaux, d'assurance et de droit municipal.

UNE DIRECTION ANCRÉE DANS L'EXPERTISE

La volonté du Fonds est de bâtir un Service juridique dédié aux affaires litigieuses de haut calibre, reconnu comme étant la référence en matière d'assurance et de droit municipal. Cela commence par la mise en place d'une équipe expérimentée et spécialisée, avec à sa barre, la directrice, M^e Véronique Gendron. M^e Gendron détient une expertise considérable en litige, ayant œuvré en pratique privée au cours des 14 dernières années. Cette dernière a principalement exercé en droit des assurances et en droit municipal, ce qui lui confère les connaissances et l'expérience nécessaires pour mener à bien la volonté du Fonds.

L'équipe que M^e Gendron s'affaire à bâtir comprendra des avocats triés sur le volet, ayant une compétence notoire en litige avec une spécialisation en droit de l'assurance et en droit municipal. Bien sûr, le Service sera amené à croître dans les prochains mois pour répondre aux besoins des organisations municipales.

Les membres de l'équipe seront amenés à représenter les municipalités devant les tribunaux, à leur fournir un service-conseil dans leurs dossiers litigieux et à suivre de près la législation et l'évolution

jurisprudentielle dans les domaines qui lui sont spécifiques. Cela permettra également aux assurés de jouir d'un contact direct avec une ressource compétente à l'interne.

Les Municipalités assurées ont donc accès à un Service juridique spécialisé qui est une référence incontestable pour le milieu municipal.

UNE COLLABORATION QUI PORTE FRUIT

Le Service juridique dédié aux affaires litigieuses du Fonds d'assurance des municipalités du Québec bénéficie, tout comme les assurés, de l'esprit collaboratif présent dans l'ensemble des directions la FQM. La contribution des autres services facilite grandement la connaissance et la compréhension des enjeux globaux du monde municipal. En étant au fait des enjeux qui touchent ce dernier, l'équipe du Fonds est toujours à même de proposer les démarches qui tiennent compte de votre réalité. Étant aptes à comprendre vos activités, votre culture et vos besoins, les avocats de ce nouveau service seront en mesure de déterminer la meilleure façon de gérer votre litige.

Puisqu'elles doivent agir dans un environnement en constante évolution et que leurs responsabilités sont

de plus en plus complexes, les municipalités doivent être bien accompagnées. De plus, un dossier litigieux étant problématique par sa nature, il est important de s'entourer de professionnels qualifiés. C'est pourquoi le nouveau Service juridique dédié aux affaires litigieuses du Fonds vient se positionner comme un service complémentaire à l'offre, déjà très vaste, en place au sein du Fonds et de la FQM.

Pour obtenir de plus amples informations sur les produits et services offerts par le Fonds, visitez le fondsfqm.ca. ■

<https://fqm.ca/services/assistance-juridique/>

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

ACCÉDEZ À UNE EXPERTISE JURIDIQUE EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL

Deux services complémentaires, une expertise inégalée en matière d'enjeux municipaux, d'assurance et de droit municipal.

▶ Le **Service des affaires litigieuses** du Fonds vous accompagne dans vos dossiers contentieux. Équipe d'avocats spécialisés entièrement dédiée à la représentation des municipalités devant les tribunaux.

▶ Le **Service d'assistance juridique** vous soutient dans vos mandats. Équipe d'avocats spécialisés dédiée au service-conseil dans plusieurs domaines, dont la gestion contractuelle, l'application réglementaire, l'accès à l'information et l'émission de permis.

Informez-vous à fondsfqm.ca!



M^e Thierry Usclat
Juge administratif et vice-président, éthique et déontologie
Commission municipale du Québec

Chronique rédigée par

**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous

De nombreuses formations sont proposées. Certaines ont été rendues obligatoires, entre autres, celle en éthique et en déontologie pour favoriser chez l'élu-e le développement d'une compétence en éthique et déontologie dans l'exercice de son rôle de membre du conseil municipal. À la suite de l'adoption du projet de loi n° 49, en novembre 2021, toutes les personnes élues et réélues ont été dans l'obligation de suivre cette formation dans un délai de six mois suivant leur élection.

En outre, en novembre dernier, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), modifiée par le projet de loi n° 49, prévoit désormais l'obligation pour chaque municipalité d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui contient des dispositions interdisant notamment les comportements irrespectueux. Auparavant, cette règle était facultative et quelques municipalités seulement avaient intégré ce type de règle dans leur code d'éthique et de déontologie. Aujourd'hui, cette

LE RESPECT ET LA CIVILITÉ : UNE OBLIGATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE

Depuis plusieurs années, le gouvernement, les personnes élues, les administrations municipales ou encore les associations municipales multiplient les initiatives pour assurer un climat sain et favorable à l'exercice de la démocratie dans les municipalités du Québec. Tous, par diverses actions, programmes et services de soutien, tentent de contrer le manque de respect, l'incivilité ainsi que le cyberharcèlement.

nouvelle règle interdit spécifiquement aux personnes élues « de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute forme d'incivilité de nature vexatoire ».

Malgré ces nouvelles exigences, il arrive encore parfois d'entendre, de lire ou de voir des propos ou des gestes agressifs, injurieux, haineux et même discriminatoires dans certaines municipalités. À l'air du numérique, il est également fréquent de voir des propos irrespectueux publiés sur les réseaux sociaux. Un élu-e municipal doit faire preuve d'une grande prudence lorsqu'il commente, entreprend ou poursuit un débat en ligne. En effet, et peu importe le support utilisé, un langage grossier ou impoli envers un autre élu-e, un employé ou un citoyen de la municipalité peut représenter un manquement déontologique. Rappelons que le code d'éthique et de déontologie continue de s'appliquer à un élu-e en dehors des périodes où il siège au conseil municipal, celui-ci étant

titulaire de sa charge tous les jours de la semaine, à toute heure du jour.

Au cours des dernières années, la Commission municipale du Québec (CMQ) a eu à sanctionner certaines personnes élues pour avoir manqué à une obligation de respect prévue dans leur code d'éthique et de déontologie. À cet égard, un test a été élaboré afin de déterminer si un manquement a été commis par un membre du conseil :

« [57] Malgré les définitions possibles et l'analyse de la jurisprudence, le manquement à une obligation de respect demeure toujours une question de fait applicable à chaque cas en fonction du contexte où l'acte reproché a été posé. Par conséquent, pour déterminer si un élu a manqué de respect envers un tiers, ce n'est pas seulement la nature de ses propos qui doit être prise en considération, mais également les gestes des interlocuteurs, le niveau de leur rapport, le ton employé, le lieu de leur échange, le climat et l'ambiance entourant leur discussion. Il faut nécessairement procéder à une analyse contextuelle

et ne pas se limiter seulement aux mots prononcés ou aux gestes posés par l' élu! »

La Commission met à votre disposition un guide sur le respect et la civilité pour vous sensibiliser aux enjeux éthiques et vous fournir l'occasion d'aiguiser encore davantage vos réflexes éthiques et déontologiques.

Ce guide est accessible au cmq.gouv.qc.ca/guide-bp-respect-civilitte. ■

¹ (Re) Demande d'enquête en éthique et déontologie concernant l' élue Manon Derome, 2018, CanLIJ 127211 (QC CMND)

² <https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/H32/>



Vous avez subi un manque de respect ou de civilité ou vous en avez été témoin? La CMQ met à votre disposition un formulaire sécurisé en ligne², assurant la confidentialité de l'identité de la personne divulguant des renseignements.

Toute personne peut dénoncer une situation où un élu-e ou un membre du personnel de cabinet a possiblement manqué aux règles du code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

À l'issue de son enquête, lorsque la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM) de la Commission est d'avis que les renseignements en sa possession sont susceptibles de démontrer qu'un manquement au code d'éthique a été commis, concernant une infraction à son code d'éthique, celle-ci dépose une citation en déontologie municipale qui déclenche le processus juridictionnel devant un juge administratif de la Commission.

Le juge administratif de la Commission aura le mandat de déterminer si un manquement a été commis et le cas échéant, il pourra imposer une ou plusieurs sanctions prévues à la LEDMM, dont l'obligation de suivre une formation en éthique et déontologie.

Recycler ses Serpuariens^{MD} : un petit geste qui compte gros!

175 000 TONNES EN 10 ANS
Merci de faire partie du programme québécois de recyclage des produits électroniques.



DEPUIS **10** ANS
RECYCLER MES **ÉLECTRONIQUES**
Programme géré par l'ARPE-Québec

recyclerMSElectroniques.ca/qc

M^e Jean-François Girard

Avocat spécialisé en droit de l'environnement et droit municipal chez DHC Avocats. Membre honoraire du Centre québécois du droit de l'environnement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : LA DISCRÉTION DES MUNICIPALITÉS BATTUE EN BRÈCHE

Chronique rédigée par

DHC
— AVOCATS —

La Cour suprême, dans l'arrêt *Spraytech*, a consacré le rôle de fiduciaire de l'environnement des municipalités, confirmant au passage la compétence de la Ville d'Hudson pour adopter un règlement interdisant les pesticides à usage esthétique sur son territoire¹. Dans l'arrêt *Sibeca*, qui avait comme toile de fond la protection du mont Pinnacle à Frelighsburg, la Cour suprême déclarera que « la protection de l'environnement naturel du territoire municipal ne peut constituer un but illégitime pour un conseil municipal² ». On reconnaissait alors aux municipalités une grande autonomie décisionnelle, lesquelles devaient même disposer d'une « marge de manœuvre considérable³ » pour répondre aux besoins de leur population. Cela dit, ces dernières années, nous constatons l'émergence d'un courant de décisions jurisprudentielles qui ont battu en brèche certaines décisions discrétionnaires de municipalités. En voici un court florilège.

Dans l'arrêt *Benoit c. Ville de Sutton (2018 QCCA 1475)*, la Cour d'appel a raboué la Ville de Sutton qui prétendait avoir procédé à une modification de

Pendant plusieurs années, les tribunaux ont fait preuve d'une grande déférence à propos des décisions des municipalités, particulièrement lorsqu'il était question de protection de l'environnement.

son plan d'urbanisme, alors que les modifications étaient d'une ampleur telle que la Cour en arriva à la conclusion qu'il s'agissait plutôt d'un remplacement du plan d'urbanisme, ce qui ne pouvait se faire alors que la période de cinq ans permettant la révision dudit plan d'urbanisme n'était pas ouverte. Dans cet arrêt, la Cour d'appel semble encadrer davantage le pouvoir discrétionnaire d'un nouveau conseil qui, s'il est souverain, ne peut balayer du revers de la main les objectifs consacrés au plan d'urbanisme élaboré par le conseil antérieur.

Dans la décision *Municipalité de Lac-Beauport c. Communauté métropolitaine de Québec (2018 QCCS 929)*, le règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Québec visant à restreindre le développement immobilier dans le bassin versant du lac Saint-Charles, pour en protéger la qualité, fut annulé en partie par le tribunal, notamment parce que les normes réglementaires disputées ne reposaient pas sur des fondements scientifiques valables. Une telle décision est à certains égards surprenante, dans la mesure où la jurisprudence avait déjà reconnu qu'il n'est pas nécessaire à un conseil municipal de trancher la controverse scientifique et que les craintes légitimes de sa population, sur un enjeu d'environnement ou

de santé humaine, peuvent guider les décisions du conseil.

Dans *Corporation d'investissement Montarville c. Ville de Saint-Bruno de Montarville (2020 QCCS 228)*, la Cour supérieure s'est montrée d'avis que suivant les promesses et représentations de la Ville intervenues en 1981, celle-ci ne disposait plus de la discrétion, en 2016, pour refuser d'ouvrir une rue et de prolonger les infrastructures pour permettre la desserte du terrain du promoteur, de sorte que la ville fut tenue de prolonger la rue et de permettre le raccordement aux infrastructures en application de la théorie de la préclusion promissoire.

La Cour d'appel, dans l'arrêt *Ville de Mont-Saint-Hilaire c. 9193-4463 Québec inc., (2021 QCCA 1685)*, a imposé à la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'adopter les règlements de concordance requis pour se conformer au schéma d'aménagement pour une zone de son territoire alors que le conseil municipal avait clairement privilégié une approche qui ne favorisait pas le développement de ce secteur. La Cour d'appel, confirmant au passage la Cour supérieure sur ce point, en conclura même que la Ville a fait preuve de mauvaise foi dans ce processus, ce qui est une conclusion relativement rare dans le monde municipal.

La Cour supérieure a récemment cassé l'avis de motion adopté par le Village de Tadoussac dans l'affaire *Microbrasserie de Tadoussac inc. c. Guérin* (2022 QCCS 2141), se montrant d'avis que le Village de Tadoussac a agi de mauvaise foi en adoptant l'avis de motion d'un règlement interdisant la tenue de spectacles dans la zone où la microbrasserie exploite un bar, puisque l'adoption de ce règlement n'avait que pour but de bloquer le projet de cette dernière. Malgré les prétentions de la municipalité, le Tribunal conclura que « ce n'est pas l'intérêt public qui était recherché par le règlement contesté, la problématique de stationnement, de bruit et l'aspect visuel de la baie de Tadoussac n'étant que des prétextes pour bloquer le projet de la Microbrasserie » (par. 187).

Plus inquiétante encore, est la récente décision de la Cour d'appel dans l'arrêt *Dupras c. Ville de Mascouche* (2022 QCCA 350) alors que la Cour y a soutenu qu'un règlement restreignant l'usage d'un terrain à des fins de protection du couvert forestier pouvait conduire au versement d'une indemnité au propriétaire. De l'avis de la Cour, la modification du zonage affectant le terrain boisé de M^{me} Dupras, a entraîné une situation d'expropriation déguisée lui donnant droit à une

indemnité. Ce qui est remarquable de ce jugement, c'est que même si la Cour reconnaît que le règlement a été adopté conformément aux pouvoirs habilitants de la Ville, il y avait lieu à compensation.

Bref, s'il fut un temps où la jurisprudence était constante à reconnaître la marge de manœuvre dont disposent normalement les municipalités, il y a lieu de constater que certaines décisions récentes sont venues mettre un bémol dans le concert des décisions qui avalisaient les interventions municipales en matière de réglementation d'urbanisme. Sans dire que la situation est préoccupante, on peut s'interroger à savoir si nous n'assistons pas à un certain glissement de la jurisprudence en ce domaine.

Il n'en demeure pas moins que les municipalités détiennent encore un large pouvoir afin d'apprécier un état de situation particulier et prendre des décisions en conséquence pour leur territoire, dans une optique d'intérêt général de leur population. Aussi, nous sommes d'avis qu'il sera toujours bien avisé de faire reposer toute modification de la réglementation municipale sur un justificatif raisonné, préférablement appuyé par des connaissances

scientifiques, sociales, économiques ou autres qui supportent la décision du conseil. Dans un tel contexte, la démonstration que la décision du conseil fait partie des issues raisonnables possibles⁴ s'en trouve généralement facilitée, ce qui tend à permettre la reconnaissance de la validité des règlements ainsi adoptés. ■

¹ 114957 Canada Ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville), [2001] 2 R.C.S. 241.

² Entreprises Sibeca Inc. c. Frelighsburg (Municipalité), [2004] 3 R.C.S. 14, par. 24.

³ Id., par. 24.

⁴ Catalyst Paper Corp. c. North Cowichan (District), [2012] 1 R.C.S. 5.

L'ANCAI c'est...

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

UN VASTE BASSIN DE CAMIONS

Plus de 5 000 camions couvrant tout le Québec, disponibles 24/7.

Consultez la liste des 72 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12

Information : 418-623-7923



mon ANCAI



L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



FORMATION MUNICIPALE

ÉLECTION PARTIELLE : ACCUEILLIR UN NOUVEL ÉLU-E AU SEIN DE SA MUNICIPALITÉ

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, le cours [Le comportement éthique](#) est disponible en [classe virtuelle et en autoapprentissage](#)¹.

FORTEMENT RECOMMANDÉ

Soyez un élu-e aguerri et obtenez votre [certificat en compétences municipales](#) ou votre [diplôme d'administrateur municipal](#) que vous pourriez vous voir remettre au prochain congrès de la FQM en 2023!

[Les rôles et responsabilités des élus-es](#)²

- 15 avril 2023 de 9 h à 16 h
- Disponible en tout temps en autoapprentissage

[Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)³

- 2 et 9 février 2023 de 17 h 30 à 20 h 30
- 22 et 23 mars 2023 de 18 h à 21 h

[La gestion financière municipale](#)⁴

- 21 et 22 février 2023 de 17 h 30 à 20 h 30

COURS DE CONCENTRATION

[Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH](#)

- 8 février 2023 de 17 h 30 à 20 h 30

[La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal](#)

- 15 et 16 février 2023 de 9 h à 12 h

[MRC, comprendre et maîtriser les outils de la gouvernance régionale](#)

- 23 février 2023 de 17 h 30 à 20 h 30

[La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 1](#)

- 28 février 2023 de 17 h 30 à 20 h 30

[La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 2](#)

- 15 mars 2023 de 17 h à 20 h 30

COURS À OPTION

[Le Lean management – Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale](#)

- 31 janvier et 1^{er} février 2023 de 13 h à 16 h

[Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions](#)

- 8 février 2023 de 9 h à 12 h

2023 ARRIVE!

Découvrez notre offre de formation 2023 en téléchargeant le Répertoire complet de la formation municipale au formationmunicipale.com.

[Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL](#)

- 16 février 2023 de 18 h à 20 h

[La gestion d'une plainte en harcèlement psychologique et la procédure d'enquête](#)

- 22 février 2023 de 12 h à 13 h

[Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés](#)

- Disponible en tout temps en autoapprentissage

VOS CONFÉRENCES WEB

[Pourquoi choisir de réaliser une analyse organisationnelle?](#)

- 24 janvier 2023 de 12 h à 13 h 30

[La boîte à outils du conseil municipal – Résolution et procès-verbal](#)

- 25 janvier 2023 de 12 h à 12 h 45

[Appels d'offres et inflation : un casse-tête d'actualité](#)

- 26 janvier 2023 de 9 h à 10 h 30

[Taxes, tarifs ou redevance? Comment s'y retrouver?](#)

- 1^{er} février 2023 de 9 h à 10 h 30

[ABC de l'expropriation](#)

- 7 février 2023 de 9 h à 10 h

[La boîte à outils du conseil municipal – Le règlement](#)

- 15 février 2023 de 12 h à 12 h 45

[Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal](#)

- Disponible en tout temps en autoapprentissage

COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée. Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

¹ <https://formationmunicipale.com/search?q=%C3%A9thique>

² <https://formationmunicipale.com/products/les-roles-et-responsabilites-des-elues>

³ https://formationmunicipale.com/products/maîtrisez-vos-dossiers-municipaux-1?pos=1&_sid=4b6e255ca&_ss=r&variant=39495217971298

⁴ https://formationmunicipale.com/products/la-gestion-financiere-municipale?pos=1&_sid=387535816&_ss=r



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

ACCUEILLIR EN FRANÇAIS

Programme de promotion et de valorisation
de la langue française auprès des personnes
issues de l'immigration

EXCLUSIF AUX
MUNICIPALITÉS ET
AUX MRC MEMBRES
DE LA FQM

2^e APPEL À PROJETS
Déposez votre projet d'ici
le 31 janvier 2023 au
fqm.ca

Le programme permet de couvrir jusqu'à 75 %
du montant d'un projet pour un maximum de 5 000 \$*.

Les projets peuvent prendre la forme d'activités
d'initiation, de guide ou document d'accueil,
d'embauche d'une ressource, et plus encore!



Avec la participation financière de :

Québec

* Des projets de plus de 5 000 \$ sont admissibles selon certains critères.

Conversion de luminaires de rues aux DEL à basse température de couleur (2 200 K)

POURQUOI MODERNISER SON RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE?

- Économies d'énergie et d'entretien
- Modernisation des infrastructures
- Uniformisation du réseau d'éclairage
- Diminution de la pollution lumineuse
- Protection du ciel étoilé

POURQUOI LE FAIRE AVEC LA FQM?

- Processus accéléré et simplifié
- Tarifs préférentiels
- Service clé en main

Présenté par



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

 ENERGERE

Pour adhérer au programme, contactez :

DOMINIC LACHANCE

Directeur de l'ingénierie et infrastructures

1 866 951-3343 | dlachance@fqm.ca